

# PARLEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 2002-2003

---

SEANCE DU MARDI 22 OCTOBRE 2002 (APRES-MIDI)

---

## COMPTE RENDU INTEGRAL

### SOMMAIRE

---

|                                                                                                                                                                | Pages |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| <i>Excusés</i> . . . . .                                                                                                                                       | 3     |
| <i>Communications de la Présidente</i> . . . . .                                                                                                               | 3     |
| Constitution des Assemblées . . . . .                                                                                                                          | 3     |
| Cour d'arbitrage . . . . .                                                                                                                                     | 3     |
| <i>Ordre du jour</i> (approbation) . . . . .                                                                                                                   | 3     |
| <i>Questions d'actualité</i> (article 65 du règlement)                                                                                                         |       |
| Question de M. Josse à M. Richard Miller, ministre des Arts et des Lettres et de<br>l'Audiovisuel, sur le « plan de fréquences radio » . . . . .               | 3     |
| Question de M. Lahssaini à Mme Maréchal, ministre de l'Aide à la Jeunesse et de<br>la Santé : « expulsion d'une fillette de cinq ans vers le Congo » . . . . . | 4     |
| <i>Déclaration de politique gouvernementale</i>                                                                                                                |       |
| Discussion . . . . .                                                                                                                                           | 5     |
| Orateurs : Mme Corbisier-Hagon, MM. Wahl, Dupont, Cheron, Hasquin,<br>ministre-président du Gouvernement.                                                      |       |
| Proposition de motion (dépôt) . . . . .                                                                                                                        | 17    |

*Question orale* (article 64 du règlement)

de M. A. Namotte à M. Hasquin, ministre-président, chargé des Relations internationales, ayant pour objet « les plans de résorption du chômage dans le secteur socio-culturel » . . . . . 17

Orateurs : MM. A. Namotte, Hasquin, ministre-président du Gouvernement.

*Interpellations* (article 59 du règlement)

Interpellations jointes, à M. Miller, ministre des Arts et des Lettres et de l'Audiovisuel

— de Mme de Groote sur « l'évolution du dossier RTBF » . . . . . 18

— de Mme Wynants relative au « Plan Magellan de la RTBF » . . . . . 18

*Discussion*

Orateurs : Mmes de Groote, Wynants et Defraigne.

*Votes*

Votes nominatifs :

— sur la proposition de motion déposée en conclusion de la déclaration de politique gouvernementale du ministre-président de la Communauté française . . . . . 25

— sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. de Lamotte à Mme Françoise Dupuis, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale et de la Recherche scientifique, concernant « les études de médecine vétérinaire » . . . . . 25

Oratrice : Mme Corbisier-Hagon.

*Interpellations jointes* (article 59 du règlement)

Reprise de la discussion . . . . . 26

Orateurs : M. Istasse, Mme Derbaki Sbaï, MM. Bayenet, Elsen, Miller, ministre, Mme de Groote.

## SEANCE DE L'APRES MIDI

Présidence de Mme Françoise Schepmans, Présidente

La séance est ouverte à 14 h 30.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

**Mme la Présidente.** — Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

## EXCUSES

**Mme la Présidente.** — Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance : MM. Biefnot, Daerden, Dardenne, Mme Emmery, MM. Fontaine, Perdieu, Roelants du Vivier, retenus par d'autres devoirs; M. Ancion, Mme Bertouille, M. Bock, Mme Dock, MM. Donfut, Hoffman, Hollogne, Huart, Liénard, Otlet, Séverin, Mme Vlamincx, M. Walry, en mission à l'étranger; Mme Bouarfa, M. Fortez, pour raisons de santé.

## COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

*Constitution des assemblées*

**Mme la Présidente.** — Nous avons été informés, par leurs présidentes respectives, de la constitution du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale, en la séance du 16 octobre 2002, de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune, en la séance du 17 octobre 2002 et de l'Assemblée de la Commission communautaire, en la séance du 18 octobre 2002.

*Cour d'arbitrage*

**Mme la Présidente.** — Le Greffier de la Cour d'arbitrage a notifié au Parlement les arrêts récemment prononcés par la Cour, ainsi que les recours en annulation qui lui ont été adressés.

La liste complète de ces notifications sera reproduite en annexe aux comptes rendus de la présente séance.

## ORDRE DU JOUR

*Approbation*

**Mme la Présidente.** — Conformément aux articles 5 et 23 du règlement, la Conférence des présidents, en sa réunion du jeudi 17 octobre 2002, a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance du 22 octobre 2002.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non.*)

Si personne ne demande la parole, l'ordre du jour est adopté.

## QUESTIONS D'ACTUALITE

(Article 65 du règlement)

**Mme la Présidente.** — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

## QUESTION DE M. JOSSE A M. MILLER, MINISTRE DES ARTS ET DES LETTRES ET DE L'AUDIOVISUEL SUR « LE PLAN DE FREQUENCES RADIO »

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Josse pour poser sa question.

**M. Daniel Josse (Ecolo).** — Madame la Présidente, monsieur le ministre, la semaine dernière, à l'occasion d'une série de questions qui vous étaient posées en commission de la Culture, vous nous aviez déclaré que, ce mardi 22, aurait lieu une réunion au sein du cabinet du premier ministre fédéral, M. Verhofstadt, en présence de représentants des trois communautés pour tenter de résoudre le plan de fréquences radio, dossier épineux s'il en est.

Cette question est tout à fait d'actualité car nous avons appris, il y a quelques instants, qu'il y avait accord.

Pouvez-vous nous faire part de ce que vous savez de cet accord ?

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Miller, ministre.

**M. Richard Miller, ministre des Arts et des Lettres et de l'Audiovisuel.** — Madame la Présidente, chers collègues, comme je l'avais annoncé lors des travaux de la commission de la Culture, ce que j'avais appelé « l'ultime réunion » s'est bien tenue ce matin, sur convocation du premier ministre, M. Verhofstadt. Participaient à cette réunion MM. Michel et Daems, ainsi que des représentants des trois communautés : le ministre-président, M. Hervé Hasquin, et moi-même pour la Communauté française, M. Dirk Van Mechelen pour la Communauté flamande et M. Bernd Gentges pour la Communauté germanophone.

Nous avons abouti à un accord sur l'ensemble de la bande de fréquences, ce qui signifie que plus de 800 fréquences sont concernées par cet accord. La Communauté française obtient 374 des 800 fréquences attribuables, dont 54 pour le service public de radio-diffusion et 320 pour le secteur privé.

Je pense — c'est en ce sens que le ministre-président et moi-même nous sommes exprimés — qu'il s'agit d'un accord équilibré, qui permet enfin aux trois communautés de décider de leur paysage radiophonique dans l'intérêt des opérateurs et des auditeurs.

Cet accord est le résultat de très longues négociations à la fois techniques et politiques.

Huit fréquences restaient en débat. Le Gouvernement s'était prononcé sur le fait que la Communauté française devait absolument obtenir ces huit fréquences. C'est chose faite. Elles lui ont été attribuées avec les puissances demandées, excepté pour le 104.0 à Bruxelles, où la demande était de passer de 5 à 20 kW et où, finalement, on passe de 5 à 15 kW.

Il a toutefois été décidé, à propos de ces fréquences litigieuses, que, partant du principe que les zones de couverture visées doivent être pleinement couvertes par l'opérateur; c'est seulement à partir du moment où ce sera effectivement le cas que pourront intervenir des principes de directivité flexible, à savoir que la directivité sera étudiée techniquement après l'introduction du plan, sur une période qui ne dépassera pas les trois mois et qui permettra de prendre en compte la façon dont la couverture de la zone est assurée.

L'accord répond donc aux desiderata du Gouvernement. Il permettra d'initier immédiatement la procédure d'attribution des fréquences aux différents opérateurs.

Je voudrais souligner un dernier point important. Dorénavant, l'IBPT ne sera plus le seul arbitre des litiges et des analyses techniques nécessaires, les Communautés seront associées à l'IBPT et l'avis conforme des Communautés sera requis.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Josse pour une réplique.

**M. Daniel Josse (Ecolo).** — Monsieur le ministre, je prends acte avec un plaisir non dissimulé de ce que nous soyons enfin arrivés à un accord sur ce plan de fréquences. En effet, de nombreuses questions avaient été posées ici sur ce sujet, mais cela en valait la peine. J'espère que les choses vont maintenant pouvoir se développer.

**QUESTION DE M. LAHSSAINI A MME MARECHAL, MINISTRE DE L'AIDE A LA JEUNESSE ET DE LA SANTE : « EXPULSION D'UNE FILLETTE DE CINQ ANS VERS LE CONGO »**

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Lahssaini pour poser sa question.

**M. Fouad Lahssaini (Ecolo).** — Madame la Présidente, madame la ministre, chers collègues, il y a quelques jours, la presse nous a appris l'expulsion, jeudi passé, d'une fillette de cinq ans vers le Congo. Cette fillette était arrivée en Belgique au mois d'août et, faute de réglementation adaptée pour l'accueil des mineurs non accompagnés, elle a dû introduire une demande de statut de réfugié politique. Cette demande lui a été refusée. Par conséquent, elle a été conduite dans un centre fermé, le 127bis, durant les deux mois séparant son arrivée de son expulsion.

Quelques jours avant son expulsion, on a appris que les services de l'aide à la jeunesse auraient fait une proposition pour l'accueil de cette fillette afin de la faire sortir du centre fermé, mais aussi que le Haut Commissariat des Nations unies avait indiqué que le regroupement familial au Canada avec la maman qui y vit sous le statut de réfugié politique, était la chose la plus indiquée. Malgré cela et malgré le fait que voici environ deux ans, notre assemblée ait approuvé une résolution préconisant certaines attitudes à adopter vis-à-vis des mineurs non accompagnés, l'Office des étrangers, mais aussi le cabinet du ministère de l'Intérieur, ont autorisé, organisé et exécuté l'expulsion de cette fillette vers le Congo, tout en sachant qu'il n'y avait là-bas ni structure d'accueil ni garantie qu'elle serait accueillie dans les meilleures conditions.

Madame la ministre, comment se fait-il que l'on puisse bafouer à ce point quelques règles élémentaires de la Convention internationale des droits de l'enfant et, par là-même, des résolutions que nous avons adoptées ici ? Par ailleurs, où en êtes-vous dans les discussions avec le fédéral mais aussi avec les autres communautés dans l'élaboration d'un règlement adapté à l'accueil des mineurs non accompagnés ?

**Mme la Présidente.** — La parole est à Mme Maréchal, ministre.

**Mme Nicole Maréchal, ministre de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé.** — Madame la Présidente, chers collègues, je remercie M. Lahssaini de me permettre de faire le point sur cette lamentable affaire qui, c'est clair, n'illustre pas de manière positive notre politique d'accueil des mineurs étrangers non accompagnés.

Je vais vous indiquer comment les services de l'Aide à la jeunesse ont tenté d'intervenir. En fait, la petite Tabita est arrivée le 18 août, accompagnée d'une personne qui ne faisait pas partie de sa famille. Ses papiers étaient faux, elle a donc été envoyée directement au centre fermé. Le SAJ, qui a très vite été informé de cette situation par l'avocat de la petite fille, a alors contacté le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides pour signaler que ce type de prise en charge en milieu fermé n'était pas adéquat pour une si petite fille. Il lui a été répondu qu'une procédure de rapatriement était entamée. Il y aura des coups de fil, de l'existence d'un oncle étudiant à Kinshasa qui pourrait accueillir la petite fille. Inquiète, le SAJ confirme par fax au CGRA et à l'Office des étrangers la possibilité de prise en charge dans une famille d'accueil. Le 16 octobre — il ne faut pas oublier cet aspect des choses —, la chambre du conseil prend une ordonnance autorisant la sortie de la fillette du 127bis mais le parquet fait directement appel. Elle est donc renvoyée au centre. Le lendemain, elle sera expulsée. Nous connaissons tous la suite de l'histoire.

Le SAJ a sans cesse fait pression sur le CGRA. Il a pris le dossier en charge, il a soutenu une solution alternative en attendant une réponse administrative. Je ne veux pas émettre d'hypothèses sur ce qu'aurait été la réponse. En tout cas, la prise en charge ne se serait pas déroulée dans un centre fermé.

Je ne peux pas vous répondre par rapport à l'attitude du CGRA et de l'Office des étrangers. La Communauté française n'a pas pouvoir de tutelle ni de contrainte. Je peux simplement vous dire que cela me révolte.

Le problème des mineurs étrangers non accompagnés commence évidemment par la question de la tutelle. Il semble que le Gouvernement fédéral se réunira cette semaine pour aborder cette question. C'est jusqu'à présent la question du financement qui fait blocage.

Depuis plusieurs mois, il n'y a plus d'intercabinets organisé par M. Vande Lanotte, réunissant les Communautés et le fédéral pour trouver une solution globale. En attendant, la Communauté française a décidé d'ouvrir deux centres d'accueil spécifiques. Le premier ouvrira à Gembloux le 4 novembre, donc dans quelques jours. Le second ouvrira ses portes le 15 novembre mais, comme vous le savez, le lieu en est tenu secret parce qu'on y prendra en charge des mineurs victimes de la traite des êtres humains.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Lahssaini pour une réplique.

**M. Fouad Lahssaini (Ecolo).** — Madame la Présidente, je remercie Mme la ministre de sa réponse. Il me reste cependant une petite inquiétude sur le rythme et le calendrier des travaux concernant l'élaboration d'un statut pour les mineurs non accompagnés et pour les structures d'accueil. Cela laisse la porte ouverte à ce type de maltraitance qui, malheureusement, risque de se reproduire.

## DECLARATION DE POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

### Discussion

**Mme la Présidente.** — L'ordre du jour appelle la discussion de la déclaration de politique gouvernementale.

La parole est à Mme Corbisier.

**Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (CDH).** — Madame la Présidente, monsieur le ministre-président, madame la ministre, chers collègues, perplexe devant un tel ronronnement de satisfaction, j'ai d'abord pensé ne rien dire et ne pas faire à cette déclaration plus de publicité qu'elle n'en méritait. Puis, je me suis souvenue de la fable de La Fontaine : quand Raminagrobis se mêle de faire la chattemite, c'est pour mieux manger ce qui l'entoure. Et donc, j'ai décidé de remettre les pendules à l'heure et, surtout, de remettre en route la trotteuse ...

Vous parlez, monsieur le ministre-président, de cohérence de votre Gouvernement. J'avais d'autres choses à faire que de compter dans votre texte le nombre de fois où vous employez ce « joli mot » comme l'on compte le nombre de décrets votés mais il est un fait qu'il apparaît très souvent, comme si vous vouliez conjurer le sort, comme si vous vouliez faire oublier le nombre de vos ministres, comme si vous vouliez faire oublier que l'attelage est trop souvent tiré à hue et à dia..

Je n'en veux pour preuve que ce merveilleux dessin de Kroll, ce matin !

*(Mme Corbisier-Hagon montre ledit dessin aux membres de l'Assemblée.)*

Plus que tout, il illustre le mal-fondé de vos propos. On y voit, d'un côté, Mme Dupuis dire : « On n'entre pas sans examen d'entrée », de l'autre, M. Hazette préciser : « On ne sort pas sans un examen de sortie. »

Bien entendu, monsieur le ministre-président, vous êtes au-dessus de cela !

Prenons quelques autres exemples !

Vous nous parlez de cohérence en formation en cours de carrière des enseignants : pourquoi vous a-t-il fallu alors deux décrets ? Et, de plus, avez-vous déjà calculé combien d'enseignants seront absents par jour et par école pour cause de formation ? Plus de deux en moyenne.

Vous répondez que les enseignants auront un demi-jour de congé dans leur horaire ! Comme si le demi-jour correspondra forcément à celui pendant lequel nos enseignants trouveront formation à leur pied !

Le recours à l'emprunt : vous dépassez la norme CSF de 48,5 millions d'euros. Sur ces 48,5 millions,

vous placez 36 millions d'euros en fonds d'égalisation et 8 millions d'euros en Fonds Ecureuil.

Vous empruntez donc 48,5 millions et vous placez 44 millions d'euros dans des fonds. Où est la cohérence ?

Vous créez donc à moyen terme un gap — une brèche, pour parler français — dont nous pourrions difficilement nous rendre maîtres.

Est-ce déjà, par hasard, un calcul électoral et la constitution d'un petit matelas tombant bien à propos juste avant les élections régionales ?

Vous nous dites que le pilotage est un fleuron de volonté de gouvernance ! Voté à l'initiative du Parlement, vous venez seulement, début de ce mois, d'en décider la composition de la commission ... et sa mission, que vous qualifiez de « primordiale », vous la rattachez à l'inspection, mais à quand cette restructuration de l'inspection ? A l'année prochaine ?

Enfin, et j'en terminerai avec la gouvernance, vous nous parlez de « faire entrer l'enseignement en Communauté dans la modernité technologique » mais, monsieur le ministre-président, monsieur le ministre du Budget — puisque c'est vous qui êtes l'auteur des cyberécoles — vous êtes vous rendu compte que vous ne pourriez pas activer efficacement les politiques croisées — en la matière — à condition qu'elles soient activables — si vous ne prévoyez pas quelques périodes horaires pour accompagner ces instruments dans les écoles ? Ils risquent donc bien de rester aux abonnés absents.

Passons à la modernisation des outils ; c'est un leitmotiv pour le Gouvernement, est-il dit. Et parmi d'autres éléments, vous citez le service de médiation. Vous l'aviez déjà repris dans votre discours du 27 septembre comme une des grandes réalisations du Gouvernement. Mais en fait, où en est-on ?

Déposé en février 2002 au Parlement, il a été voté en juin de la même année ; il est publié au *Moniteur Belge* en juillet, mais ne sera mis en application qu'en automne 2003 ... Vous avez dit « priorité à des citoyens-usagers satisfaits » ! Est-ce ainsi que vous rencontrez le souhait des citoyens ? Un an et demi après ?

Un autre domaine — pour varier les plaisirs : l'enseignement supérieur.

Vous nous confiez que « des propositions concrètes devraient être avancées à bref délai ». C'était mardi dernier ; entre nous, ce fut vraiment à très bref délai puisque, le matin même ou la veille au soir, sans concertation aucune, même pas avec le Gouvernement, une note était déposée sur le bureau des recteurs. Vous ajoutez : « Le plan sera accompagné d'un refinancement significatif. »

Voyons les masses budgétaires : + 1,71 % pour les universités, + 1,46 % pour le supérieur. Par rapport à l'augmentation annoncée de 1,9 % de croissance, nous sommes donc dans le négatif. En effet, 1,71 % moins 1,9 %, cela donne moins 0,19 % et 1,46 % moins 1,9 % cela donne moins 0,44 %. Quel est donc le sens de « significatif » ?

Vous avez raison de vous concerter avec le ministre du Budget pour avoir quelques explications car je n'en ai point.

Plus loin, vous nous dites « la vie associative joue un rôle essentiel dans le développement de la société ». Fort bien. Mais où en est-on dans les négociations avec les régions pour l'application du nouveau PRC ? Où en est-on avec le plan du non-marchand ? Où en est-on avec le cadastre de l'emploi, dont on me dit que seul celui du secteur de la petite enfance est correct ? *(Interruption de Mme la ministre Maréchal.)*

Supposons que seul celui des écolos soit correct !.

Où en est-on avec la restructuration du CJEF et dans ce fameux CCOJ dont on me dit qu'ils limiteraient l'autonomie et le champs de parole alors que, par ailleurs, on ne cesse de nous rabâcher les oreilles avec l'apprentissage à la citoyenneté.

Peut-être aussi faudrait-il là parler d'éléments dont on ne parle plus : les arts de la scène, le statut des gardiennes encadrées... ou des promesses faites : la psychomotricité dans le fondamental, — M. Nollet me répondra que 300 000 euros sont prévus; 12 millions d'anciens francs, cela correspond à 12 psychomotriciens pour toute la Communauté française ! — l'eurociné, où est-il ? Perdu dans Télé-Bruxelles ?, la valorisation des fonctions pénibles dans l'enseignement, les écrivains publics, l'augmentation des bourses d'études, etc. J'en passe volontairement, sans compter l'arrivée plus tardive que jamais des subventions dans les centres rebaptisés PSE — promotion de santé à l'école. Jamais, ils n'ont reçu leurs subventions aussi tard.

Vous nous parlez encore, monsieur le ministre-président, des efforts que vous consentez en faveur des plus jeunes de notre société. Passons la traduction dans les chiffres mais rien, par exemple, en matière des PMS que l'on charge pourtant de plus en plus. Pas un mot non plus des mouvements de jeunes. La politique de la jeunesse se réduirait-elle pour vous à l'aide à la jeunesse, dont par ailleurs vous mangerez à coup sûr l'augmentation du budget par la dernière augmentation des places en milieu d'accueil ?

Vous nous parlez cohérence : vous allez stabiliser de nombreuses puéricultrices dans l'enseignement maternel ! Fort bien ! Mais vous oubliez de dire que, dans le même temps, vous en avez diminué le nombre.

Quelques chantiers qui vont s'ouvrir, c'est le quatrième point de votre intervention.

Ici encore, prenons quelques exemples afin de ne pas vous lasser trop longtemps... Je ne serai pas exhaustive. « Les bibliothèques publiques », dites-vous, « sont par excellence les lieux d'accès à la culture pour tous et, pour certains, l'unique moyen d'accès à la « toile mondiale ». Le Gouvernement veillera donc à leur revalorisation. Tous les groupes au Parlement d'ailleurs se sont accordés pour souligner l'importance des bibliothèques publiques dans leur résolution sur l'apprentissage du français. Résultat. Si j'examine les chiffres que le ministre du Budget a bien voulu fournir à la presse — car, nous, ne les avons pas encore —, il y a une augmentation de 0,55 % dans les grandes masses budgétaires au niveau des bibliothèques publiques. Et si l'on se base encore une fois sur l'augmentation de croissance que vous aviez choisie de 1,9 %, cela fait, en fait, moins 1,35 %. Et nous ne soulignons pas la diminution budgétaire dont les bibliothèques publiques avaient fait l'objet l'année dernière.

Derniers points : synergies dans l'espace francophone.

« Bien pensées et bien orchestrées, les synergies... sont de nature à amplifier les efforts de chacun... » ou plus loin « Si aujourd'hui la collaboration avec la Région wallonne est bien structurée... ».

Ces assertions sont avancées juste au moment où la Région wallonne abandonne par tiers les politiques croisées, juste au moment où nous constatons toujours des anicroches avec la Commission communautaire française. Exemple : fonds d'équipement pour l'enseignement technique et professionnel.

Et que va-t-il rester dans le budget wallon des subventions pour certaines allocations de base de politiques communautaires alors que le Gouvernement wallon annonce, lui, qu'il ne provisionne pas pour les nouveaux calculs faits par l'Institut des comptes nationaux ?

A moins que tout cela ne soit des calculs pour développer les coussinets de tout à l'heure, qui deviennent de véritables édretons ?

Monsieur le ministre, où en est-on dans les synergies avec l'ETNIC et les régions ? On nous avait dit que l'on ferait des ponts avec la Région wallonne, avec cet illustre machin qui n'est pas encore mis en place. Sans compter que j'ai beau tordre les chiffres dans tous les sens dans le secteur de la petite enfance, je ne vois pas comment, avec l'augmentation prévue, nous allons à la fois faire de la formation du personnel, créer des places d'accueil supplémentaires pour les enfants de 0 à 3 ans et organiser l'accueil extra-scolaire tant de fois annoncé depuis... avril 2000.

La politique est un art difficile, dit-on. C'est vrai. Je dirais même que c'est un art dangereux. Mais, monsieur le ministre-président, chers collègues, l'art de ronronner n'est certainement pas plus commode ! (*Applaudissements sur les bancs du CDH.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Wahl.

M. Jean-Paul Wahl (MR). — Madame la Présidente, monsieur le ministre-président, mesdames et messieurs les ministres, mes chers collègues, tout d'abord, je voudrais me réjouir de cette initiative nouvelle qui consiste à faire une déclaration de politique en début d'année parlementaire. C'est une pratique qu'il conviendra de poursuivre dans l'avenir car elle permet au Gouvernement et au Parlement, non seulement de faire en quelque sorte le bilan, mais également d'envisager les perspectives d'avenir.

Dans votre intervention, vous avez tracé les grands traits de la politique gouvernementale pour les années à venir : un projet de société axé sur l'humain.

Il convient d'abord de se réjouir du fait que, malgré un contexte budgétaire difficile, malgré une mauvaise conjoncture globale affectant les recettes institutionnelles, et notamment le manque à gagner engendré par la révision inattendue des chiffres par l'Institut des Comptes nationaux, le Gouvernement honore ses engagements à travers le respect du plan d'action de la Charte d'Avenir et la mise en œuvre du décret de la Saint-Boniface. Je crois que votre Gouvernement a bien fait de marquer sa volonté de saisir du problème le Comité de concertation; cela me semblait indispensable.

Il est certain que pour atteindre ses objectifs, la Communauté doit maintenir une gestion budgétaire dynamique et rigoureuse; la réalisation de son programme de désendettement sur le long terme et l'activation du Fonds Ecureuil en sont les outils.

Par ailleurs, l'accent est mis sur la modernisation de la Communauté française. Celle-ci est, nous semble-t-il, en bonne voie. Pour ce faire, et dans l'intention de responsabiliser et de dynamiser les hautes fonctions de l'administration, le Gouvernement a notamment décidé d'inaugurer, dès 2003, un régime de mandats.

Je soulignerai, dans le domaine de l'enfance, l'adoption du nouveau décret portant réforme de l'ONE. Ce décret s'inscrit parfaitement dans la philosophie de réforme des entreprises et organismes

d'intérêt public de notre Communauté et il convient d'insister en permanence sur le fait que d'indispensables changements de mentalité doivent s'opérer dans cet organisme. Pour accroître l'offre de places, il faut mener de front différentes initiatives, dont les nouvelles formes d'accueil. Je pense, par exemple, aux crèches de proximité.

L'accueil extra-scolaire doit également bénéficier d'une attention particulière car l'enjeu vise à répondre aux modifications fondamentales du monde du travail et de la famille et à garantir l'accueil et l'éducation de nos jeunes.

J'attire toutefois l'attention du Gouvernement sur le coût que pourraient engendrer ces nouvelles mesures pour les communes. Une telle préoccupation s'est déjà manifestée parmi les mandataires communaux. On connaît le contexte parfois difficile dans lequel les communes sont amenées à vivre. J'attire donc particulièrement l'attention du Gouvernement sur les problèmes qui pourraient en résulter. Cela devra être examiné avec toute l'attention voulue.

Dans le secteur de l'Aide à la jeunesse, nous insisterons évidemment pour que soit poursuivie la réforme du secteur privé de l'aide à la jeunesse, que l'on continue à développer des mesures d'aide éducative dans le milieu de vie et que les concertations avec les autres pouvoirs en ce qui concerne l'accès aux soins pour les jeunes dont l'état de santé est déficient aboutissent rapidement.

J'en viens au problème des IPPJ. Madame la ministre, tout comme plusieurs membres des différents groupes et moi-même, vous étiez présente à Namur vendredi dernier. Nous avons entendu l'inquiétude exprimée par les gens du secteur, bien que le débat ait été fait avec beaucoup de retenue, de modération. Bien entendu, nous connaissons les contraintes et obligations auxquelles est confrontée la Communauté française. Quoi qu'il en soit, on ne peut pas ne pas entendre le message et l'on doit, dans toute la mesure du possible et du raisonnable, tenter d'y répondre.

Je ne reviendrai plus sur la problématique d'Everberg, ce mal malheureusement nécessaire. Je pense que le Gouvernement a pris ses responsabilités et que désormais, il ne devrait plus y avoir de difficulté de mise en œuvre dans l'avenir. Comme vous, nous croisons les doigts. À cet égard, il est important que les informations circulent de la manière la plus adéquate possible et le plus rapidement possible.

Je me permettrai de souligner que le décret relatif à l'aide à la jeunesse doit également pouvoir s'appliquer à Bruxelles. Il faudra donc prendre les dispositions nécessaires et adéquates au regard des législations en vigueur.

J'en arrive à la promotion et à la prévention de la santé.

Le groupe MR se réjouit du choix du Gouvernement concernant la mise en place d'un décret relatif à la coordination entre politique de prévention et de promotion de la santé.

J'ai déjà eu l'occasion, madame Maréchal, de vous interpellier sur la problématique des assuétudes et des drogues, mais je voudrais insister sur le fait que cette politique doit être menée sur deux plans. Il faut informer, d'une part, tous ceux qui ne sont pas victimes d'assuétude, et d'autre part, ceux qui le sont, les fumeurs de pipe, par exemple ... L'information diffusée au sujet du tabac est bien conçue, je le reconnais, même si elle ne m'a pas encore totalement convaincu. J'admets toutefois que je fais preuve d'une certaine mauvaise foi en la matière et que je suis probablement devenu, au fil du temps, trop insensible à

cette information que j'ai tendance, personnellement, à trouver un peu trop présente, mais qui mérite au contraire d'être encore amplifiée. À chacun de prendre ses responsabilités !

Pour en revenir au problème de la drogue, je vous ai fait part de mes préoccupations quant au contenu de certaines brochures — adressées, m'avez-vous dit, aux personnes victimes de cette assuétude — et au message parfois ambigu qu'elles véhiculent, surtout lorsqu'elles sont lues par des personnes non initiées. C'est notamment le cas de la brochure relative à la cocaïne, qui explique — en utilisant l'image des parents et de leurs enfants ! — comment préparer la drogue en question avant de la consommer. Je vous invite à lire cette brochure, que je trouve assez stupéfiante; c'est le cas de le dire ! Si ce message doit être porté, il doit indiscutablement être mieux ciblé. Il faudra, dans les années à venir, s'attacher à cet aspect de la problématique.

En matière d'enseignement, la législature précédente a été marquée par l'adoption d'un texte jugé « fondateur » : le décret-missions. Cette législature-ci est au moins aussi riche, par la mise en œuvre concrète de ce texte, sa correction, son amélioration, les ajouts qui lui sont apportés. Autant de chantiers peut-être plus directement en prise avec le métier d'enseignant, pour lequel il convient d'avoir une attention toute particulière. On y trouve un certain désarroi devant la « nouvelle » pédagogie des compétences, une inquiétude face à l'utilisation des outils technologiques de l'information et de la communication, et une peur réelle, générée par la violence, qui n'est plus le fait des seuls élèves, mais, désormais, parfois aussi de leurs parents. Il y a donc du pain sur la planche. Nous savons que le Gouvernement et le ministre Hazette, en particulier, s'y attèlent.

Quant au contenu de l'enseignement, deux sujets me semblent devoir retenir particulièrement l'attention : la maîtrise du français et l'apprentissage des langues. Nous avons eu, au sein de ce Parlement, un très important débat sur le premier sujet. Le Gouvernement pourra certainement y trouver des pistes intéressantes. Le second débat aura lieu prochainement. Le Gouvernement s'est déjà saisi du thème de l'apprentissage des langues étrangères. L'immersion linguistique semble avoir toutes ses faveurs et j'espère que nos travaux l'aideront à prendre les bonnes décisions.

Je ne m'étendrai pas longuement sur la question de l'audiovisuel, car ce débat sera suivi d'interpellations concernant le plan Magellan, auxquelles se joindra Mme Defraigne. Ce plan Magellan me satisfait. La problématique de la RTBF a suscité, nous le savons, de nombreux débats au sein de notre assemblée, sous la législature précédente et sous celle-ci. Le plan Magellan nous semble contenir les mesures de rationalisation indispensables pour sauver l'institution. Le texte décretaal devra, bien sûr, être adapté en conséquence. Nous devrions examiner prochainement — nous nous en réjouissons également — le projet de décret relatif au Conseil supérieur de l'audiovisuel, plus particulièrement à l'accroissement de ses pouvoirs et de ses compétences, notamment pour ce qui est du contrôle de la RTBF.

Il reste des dossiers importants, monsieur le ministre-président, et si l'on peut considérer que votre Gouvernement a réalisé près de 60 %, selon mes estimations, des points de la déclaration de politique gouvernementale et qu'environ 25 % vont être étudiés ou le sont actuellement par le Gouvernement, on peut quand même parler de pourcentage tout à fait exceptionnel, n'en déplaise à l'opposition. Alors que la législature n'est pas terminée, le Gouvernement a déjà énormément œuvré. Il reste néanmoins des dossiers, qui ne sont pas nécessairement simples. Je prendrai comme exemple toute la problématique de l'enseignement

supérieur et du suivi de la déclaration de Bologne. Je ne serai pas très long à ce propos non plus, puisque Mme Bertieaux interpellera sur le sujet, demain, en commission. De toutes façons, le débat se situait au niveau de la commission. Je pense cependant que, dans le contexte actuel, il est essentiel de pouvoir apporter des pistes et d'en débattre le plus rapidement possible.

Certains dossiers ne se retrouvent pas dans la déclaration de politique gouvernementale. Les circonstances ou l'actualité les ont mis à l'ordre du jour ou il s'agit de dossiers nécessitant une intervention législative. Mentionnons par exemple la problématique de la faculté de médecine vétérinaire; sur ce point, je me réjouis de la volonté manifeste de dégager une solution. Des débats devront encore être menés, puisque les approches ne sont pas toujours identiques — mais c'est là toute l'importance du débat parlementaire et de l'action du Gouvernement — de manière telle que nous puissions trouver une solution à ce dossier dans les délais requis. Enfin, un certain nombre de propositions émanent de groupes parlementaires, tant de la majorité et que de l'opposition. Le débat doit avoir lieu. Des propositions ont été déposées par le groupe Ecolo. Une proposition sur la problématique des études de médecine a été déposée par le groupe MR. Nous avons des propositions de résolution. Il y a des propositions de l'opposition. Le règlement de notre Parlement permet désormais une mise en examen de ces différentes propositions de résolution. Dans un article de presse, madame la Présidente, vous avez vous-même insisté sur l'importance d'un examen de ces propositions. Tout cela doit donc se poursuivre.

Monsieur le ministre-président, mesdames et messieurs les ministres, il reste un peu moins de deux ans avant la fin de la législature. Pour une part, la déclaration que vous avez faite mardi dernier, monsieur le ministre-président, concerne des dossiers qui ne sont pas encore clôturés. D'autres concernent la mise en œuvre et la finalisation de l'application des différentes mesures prévues dans la déclaration que vous avez faite lors de l'installation de votre Gouvernement. Cette période à venir ne sera pas nécessairement facile. En effet, si en ce qui concerne notre Parlement, l'échéance n'est que dans un peu moins de deux ans, il y aura entre-temps les élections fédérales. Soyons réalistes, on ne peut pas imaginer que ces dernières n'auront pas, de temps à autre, une influence sur l'ambiance de nos débats. Simplement, tant en ce qui concerne les membres du Gouvernement qu'en ce qui concerne les parlementaires qui seraient directement concernés par ce scrutin, il conviendra d'être attentifs à ce que le travail pour lequel nous siégeons dans cette assemblée se poursuive le plus sereinement possible jusqu'en juin 2004.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Dupont.

**M. Christian Dupont (PS).** — Madame la Présidente, monsieur le ministre-président, mesdames et messieurs les ministres, chers collègues, c'est un exercice un peu difficile que celui qui nous est demandé parce qu'il consiste à ne pas approuver benoîtement une déclaration et à y mettre un certain nombre d'ac cents.

D'emblée, je souhaite dire que le travail accompli — dont j'ai sur mon banc un résumé à la fois serré et épais — est un travail important. Si nous y mettons des accents, c'est parce que nous pensons que le travail à accomplir est lui aussi encore important et que le temps qui nous sépare de la fin de la législature n'est pas de six mois mais de deux ans.

Nous pensons donc que nous ne sommes pas dans un moment banal mais dans un moment où on fait le bilan et où l'on repart.

Je voudrais vous présenter quelques aspects de notre réflexion sur lesquels je mettrai l'accent. La Communauté française dispose de compétences personnalisables, celles qui constituent le citoyen dans sa condition première. Je pense notamment à la culture et à l'enseignement qui reflètent notre rapport au monde et nous permettent de le transcender. Or, le monde nous questionne dans notre capacité à agir — dans le sens du bien —, dans ce qui reste pour nous de plus profond, à savoir l'exigence de mettre notre action en harmonie avec nos valeurs. Ces valeurs dont, le philosophe Jean-François Lyotard dit : « Nous sommes dans une civilisation incapable de nous procurer des valeurs. »

Nous devons pourtant toujours garder à l'esprit que l'action politique est productrice de sens, que les valeurs l'orientent.

Comment dès lors articuler l'action publique en harmonie avec les valeurs auxquelles nous ne renoncerons pas ? C'est un défi permanent, il est le nôtre. Assumons-le.

Ce défi comprend au moins trois volets.

Tout d'abord, la dérive mercantile. Les compétences de la Communauté française sont celles qui font l'objet précisément de certains appétits marchands. Or, l'enseignement n'est pas un produit comme les autres et l'éducation est un droit. Le savoir reste le facteur déterminant du développement humain et le vecteur le plus puissant de l'intégration. Je sais les positions prises par la Communauté française à cet égard pour que l'éducation reste exclue du champ d'application de l'Accord Général sur le Commerce des Services. Cependant, je suis étonné de ne rencontrer nulle référence aux échéances de mars 2003, date à laquelle le débat reprendra au sein de l'AGCS. Lutter contre les dérives mercantiles en assurant à notre enseignement un haut niveau de qualité est aussi un moyen de lutter contre la dualisation qui le menace.

Deuxième volet : la société de la connaissance.

Nous souscrivons bien entendu à la Déclaration de Lisbonne de 2000 enrichie par celle de Barcelone en 2002. Des raisons évidentes nous invitent à le faire. Que serait, demain, sans la société de la connaissance, l'économie d'un pays comme le nôtre privé de ressources naturelles mais situé dans une position géographique centrale et récemment classé dans un rapport du PNUD au troisième rang des pays les plus développés ?

À l'évidence, l'économie de demain c'est la possibilité de créer des produits et services nouveaux tant dans le domaine de la génétique, de la nanoélectronique que dans celui de la création virtuelle.

Ce sont de nouvelles manières d'organisation dans un monde où le transfert de la valeur économique s'oriente de plus en plus vers le savoir immatériel. Transmettre, stocker, traiter des données numérisées, aller vers des communications sans contraintes, utiliser des calculs disponibles et des interfaces intelligentes, voilà le programme. Comment notre Communauté française dont la première charge est celle de l'éducation et de la transmission du savoir, peut-elle ne pas s'y inscrire totalement ?

Il n'y aura pas pourtant de réussite de la société de la connaissance sans une éthique forte, une réflexion humaniste et citoyenne sur les liens entre la connaissance et l'usage qui en est fait dans une société démocratique. La société de la connaissance doit émanciper et libérer l'homme plutôt que de le soumettre à des fardeaux d'une nature nouvelle.

Par ailleurs, la société de la connaissance n'englobera pas tout le développement durable indispensable autant pour nous que, plus particulièrement, pour les



pays qui disposent de peu de moyens. À l'évidence, le développement local lié aux besoins strictement locaux a, lui aussi, un avenir et un visage humain, prometteur et respectueux des diversités culturelles.

Postulons aussi — c'est le troisième bémol — que la société de la connaissance ne réussira pas non plus dans un système d'éducation en voie de dualisation.

Des études, notamment celles qui ont été mises en évidence dans le rapport sur la maîtrise du français, ont montré la disparité des résultats, par ailleurs, globalement insatisfaisants, de notre système éducatif et conduisent à se poser la question de l'efficacité de cette tendance forte de notre système scolaire à homogénéiser les groupes : redoublement, classes de niveau, filières.

Une étude scientifique doit nous éclairer prochainement sur cette question essentielle. Nous serons, avec vous, attentifs aux résultats produits et aux informations que ceux-ci donneront au sujet du pilotage de l'enseignement.

La Commission de pilotage, telle que nous l'avons votée, nourrit d'autres ambitions puisque nous lui avons assigné différentes missions :

- des missions d'observation, d'évaluation formative et de statistique pour connaître avec précision l'état et les évolutions de notre système éducatif.

- des missions d'action pour intervenir sur les difficultés constatées. Il s'agit d'accompagner les réformes, de favoriser la cohérence entre les programmes, de créer des outils pédagogiques adaptés et de dessiner aussi le socle commun de la formation continuée.

Toutes ces missions créent un dispositif ambitieux et intégrateur ayant pour but d'améliorer en permanence la qualité globale de notre enseignement. Qu'il me soit permis de dire ici que piloter cet enseignement est une ambition urgente qui réclame plus que quelques postes de chercheurs en éducation additionnés aux quelques-uns qui existent déjà. Il y va des 35 000 élèves qui échoueront à la fin de cette année dans l'enseignement secondaire — je n'ai pas les chiffres du fondamental, monsieur le ministre —, et des 35 000 autres qui échoueront dans les prochaines années.

Piloter c'est articuler l'ensemble des missions rappelées plus haut.

Piloter c'est instaurer un véritable système d'amélioration de la qualité dans notre enseignement.

Piloter c'est donc aussi associer les acteurs et se libérer des deux grandes illusions du siècle défunt : le centralisme démocratique qui croit que l'on peut tout gérer par en haut et la main invisible qui prétend que les systèmes s'organisent tout seul.

Oui, dès lors, à la société de la connaissance, mais avec les mesures d'accompagnement que je viens de vous citer.

Oui, à une société de la connaissance qui nous enrichit et que chacun de nos concitoyens peut contribuer à enrichir également. C'est bien pour cela qu'il faut soutenir les démarches telles que celles liées à la diffusion de logiciels libres au secteur de l'économie sociale.

Par rapport au problème de l'évaluation externe qui est une des missions que l'on confie à la Commission de pilotage et au baccalauréat qui fait parfois l'objet de l'actualité, pour nous, pas d'évaluation sanction unique en fin d'obligation scolaire, pas d'évaluation qui donne un classement des établissements dont on sait à l'avance qu'il sera lié au profil socio-économique des élèves qui les composent, des élèves à qui l'on ferait mieux de donner des chances égales d'éducation.

Un mot sur les synergies et les moyens.

Bien sûr, notre action politique s'inscrira dans le cadre limité de nos compétences. À juste titre, le Gouvernement souhaite développer toutes les synergies dans ce cadre. C'est évidemment la bonne piste; c'est une manière d'approfondir nos compétences au lieu de les laisser s'éroder. Nous ne pouvons que soutenir les efforts entrepris et à entreprendre.

On sait qu'à moyen terme l'horizon budgétaire de la Communauté française est dégagé grâce au refinancement inespéré et durable obtenu lors de la présente législature.

À court terme, nous le savons, la conjoncture économique mondiale et la révision des comptes par l'Institut des comptes nationaux — ICN — réduiront les marges que nous pouvions espérer voici quelques mois encore. Précisons une fois pour toutes qu'il est heureux que le Gouvernement porte la question des comptes de l'ICN au sein du Comité de concertation.

Ce qui nous arrive confirme la prudence et la sagesse dont ont fait preuve le ministre du Budget et le Gouvernement dans la gestion budgétaire de notre Communauté. Dois-je rappeler ici les outils de gestion prudentielle que sont le Fonds Ecureuil, le Fonds d'égalisation et bientôt le décret relatif au désendettement. Tout comme ce fut le cas avec le Fonds d'égalisation 2002, les provisions constituées pour 2003 serviront contre les risques de dérapage, risques avérés au vu de l'évolution de l'économie mondiale.

Est-ce pour autant que le chemin de la gestion rigoureuse et prudentielle doit être celui de l'inaction ? Evidemment, non. Le Gouvernement s'engage à mettre en œuvre dès 2003 l'ensemble des mesures émanant des accords de la Saint-Boniface, en ce compris les mesures de la Charte d'avenir.

Avant de détailler certaines d'entre elles, précisons que celles-ci doivent aussi se fonder sur l'art de gérer. Nous connaissons tous la formule « gouverner, c'est prévoir », mais l'action du gouvernement doit répondre à une forme, une procédure, bref un art.

Nous en observons la manifestation dans la volonté du Gouvernement de travailler selon le principe de la cohérence, de la convergence et de la transversalité; les compétences des membres du Gouvernement sont différenciées. Certes, il n'en demeure pas moins que leurs destinataires, c'est-à-dire nos concitoyens, eux, ne sont pas sécables selon les prescrits de la répartition des compétences. C'est le même enfant qui reçoit une éducation dispensée par un maître formé à cet effet. C'est le même élève dont la santé doit être prise en compte. Et c'est toujours le même élève qui doit être éveillé et apporter sa richesse à la science, à la culture et s'engager, par exemple, dans des projets citoyens tels que les promeuvent les organisations de jeunesse.

Les exemples d'actions nouvelles sont nombreux. Pour nous, ils doivent s'intégrer dans une politique d'ensemble. Prévenir et lutter contre l'exclusion des jeunes dépasse largement le cadre de l'Aide à la jeunesse. Je rappelle qu'à nos yeux, prévenir et lutter contre l'exclusion des jeunes, c'est aussi ouvrir leur horizon à la culture, à des projets citoyens, à l'expression démocratique. C'est être à leur écoute, attentifs à leurs besoins. Bref, c'est œuvrer en amont du travail du secteur de l'Aide à la jeunesse.

Je voudrais aussi mentionner ici le travail entrepris pour doter l'administration d'un outil performant en matière technologique via l'ETNIC, la poursuite de la politique des contrats de gestion : celui qui fera suite à l'adoption du décret réformant l'ONE ou encore celui qui fut signé avec la RTBF en attendant les modifications de son statut nécessaires à son redéploiement. Et dans un domaine qui reste aussi fondamental que

sensible, la volonté de doter le CSA de moyens à la mesure de ses missions et de l'indépendance nécessaire à son travail. Les turbulences que connaît le paysage audiovisuel européen et les exigences de cohérence pour celui de la Communauté française imposaient sans délai ces décisions. Nous nous réjouissons de voir que le Gouvernement s'est engagé à saisir prochainement le Parlement de textes traduisant ces volontés; nous y serons fort attentifs. Nous veillerons à le soutenir dans la tâche qu'il a entreprise.

D'autres domaines sont par ailleurs marqués par des initiatives importantes :

Le sport, avec la volonté de l'ouvrir à tous sans oublier ni ceux qui le pratiquent à un haut niveau ni les fédérations sportives dont l'aide sera désormais mieux ciblée — ce n'est pas trop tôt — et le soutien qui sera bientôt apporté aux centres sportifs locaux. Le patrimoine qui a fait l'objet d'un récent décret, les bibliothèques publiques, l'associatif, la santé et la lutte contre l'exclusion, priorité évidente.

L'enseignement supérieur constitue un champ dans lequel le Gouvernement s'est montré très actif. Je pense au décret organisant l'enseignement supérieur artistique, la formation initiale à tous les niveaux, l'Agence pour l'évaluation de l'enseignement supérieur, la garantie de l'encadrement du supérieur artistique hors décret réglant l'organisation des écoles supérieures, la participation renforcée des étudiants qui devra être aisément applicable sur le terrain.

Le domaine de l'enseignement supérieur ouvre nombre de chantiers de grande importance. L'application de la Déclaration de Bologne, avec notre souci de ne pas sombrer dans la logique marchande. Et pour ce faire, bien entendu, la meilleure réponse pour nous reste la garantie d'un enseignement public de qualité.

Dans ce domaine de l'enseignement supérieur, comme dans les autres, la concertation la plus large avec l'ensemble des opérateurs est une garantie de réussite; notre groupe est prêt à assumer sa part dans ce dialogue.

Je ne voudrais pas passer sous silence les compétences culturelles, les bibliothèques publiques ou les centres dramatiques, ni la politique de l'aide à la jeunesse et la lutte contre la délinquance, mais j'y reviendrai.

Je viens d'évoquer des facteurs qui relèvent directement de nos compétences. Il en est d'autres vers lesquels notre attention, au nom des valeurs qui sont les nôtres, doit être portée.

La Communauté française s'inscrit au cœur de l'Europe. Elle ne peut être indifférente aux bouleversements du monde. La pauvreté, l'analphabétisme qui frappent encore des millions de personnes, les menaces sur la paix, le respect des droits de l'homme, en ce compris l'égalité entre les femmes et les hommes, sont des problèmes sur lesquels nous n'avons pour seule emprise que celle que nous confère notre rôle dans la francophonie. Un rôle à notre mesure, irremplaçable !

Nous devons donc au moins, dans le cadre de nos compétences, y rendre sensibles nos concitoyens, nos enfants, tant il reste vrai que la conscience active des problèmes est déjà le début de leur prise en considération, préalable à leur résolution.

Madame la Présidente, mesdames et messieurs les ministres, chers collègues, la déclaration du Gouvernement affiche un bilan éloquent. Nous, socialistes, avons été des associés actifs, des partenaires attentifs dans tous les travaux décrets et dans le suivi des décisions. Nous le resterons.

Je ne voudrais pas conclure sans mettre en relation deux dossiers qui ne manquent pas d'interroger nos différentes sensibilités démocratiques.

Au bout de la chaîne de l'exclusion, au bout du désespoir, au bout de l'échec, il y a Everberg.

Everberg comme métaphore, Everberg qu'à l'instar de nombre de nos collègues, j'ai pu récemment visiter.

Si pareille institution peut se justifier, nous n'ambitionnerons pas de la multiplier sans l'évaluer, sans la questionner, sans nous remettre également en question.

En clair, nous ambitionnons de la prévenir.

Aussi, je voudrais insister sur notre chance de disposer d'une commission spéciale « Prévention et Sécurité », qui indépendante, à l'abri des nécessités médiatiques, peut travailler dans un esprit constructif et efficace, encore faut-il que chacun veuille qu'elle travaille.

Par ailleurs, je rappelle que Jean-Marie Léonard et moi-même avons déposé une proposition de décret qui vise à répondre à une attente de la société en concrétisant dans un manuel moderne, scientifiquement élaboré, pédagogiquement construit, un certain nombre d'éléments essentiels à la compréhension et à la pratique de notre citoyenneté.

Nous nous référons d'ailleurs à ce sujet aux réflexions qu'un éminent professeur de l'ULB, Andréa Réa, émettait récemment dans *Le Soir*. Il disait que l'Etat devrait envisager de fournir à tous des instruments pour comprendre le fonctionnement de la société belge.

En outre, j'ai connaissance que ce matin même le Conseil de la jeunesse d'expression française a adopté à l'unanimité un avis dans lequel « il rappelle la priorité absolue que constitue l'éducation — formelle et non formelle — dans la construction d'une citoyenneté active, critique, responsable et solidaire. »

Dans l'annexe de cet avis, il insiste sur le fait « qu'il est primordial d'assurer à tous les citoyens, notamment aux jeunes par le biais de l'école et de l'engagement associatif, l'instruction permettant la maîtrise des caractéristiques historiques, juridiques et politiques de notre système institutionnel ». Pour le CJEF, « un soutien spécifique doit être apporté à nos enseignants dans ce sens, par le biais de la création et de la diffusion d'outils pédagogiques spécifiques et adaptés ».

Madame la Présidente, mesdames et messieurs les ministres, chers collègues, je me suis permis d'inviter William Faulkner pour m'aider à conclure, lui qui disait que « le suprême degré de la sagesse, c'est avoir des rêves suffisamment grands pour ne pas les perdre de vue pendant qu'on les poursuit » !

Une école de qualité accessible à tous, une école qui ne soit pas celle de l'exclusion pour certains, une culture créative et ouverte à tous, des jeunes que l'on écoute, dynamiques, qui participent aux enjeux de leur communauté, notre institution, notre Communauté française active dans la francophonie, dans le monde, forte de ses messages d'ouverture et de solidarité.

Voilà de grands rêves qu'au moins pour les deux années qu'il nous reste, nous ne perdons pas de vue sur le chemin de la sagesse.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Cheron.

M. Marcel Cheron (Ecolo). — Madame la Présidente, monsieur le ministre-président, madame et messieurs les ministres, chers collègues, je voudrais mettre fin à un interminable suspens : mon groupe soutiendra le Gouvernement.

J'aimerais aussi formuler certaines considérations sur la déclaration elle-même et peut-être terminer, en filigrane de la déclaration, par un sujet qui me tient

particulièrement à cœur, les relations entre la Wallonie et Bruxelles et le rôle de la Communauté à cet égard.

Quant à la déclaration elle-même, je pense que c'est une bonne tradition qui s'installe. Voici quelques années, le Gouvernement fédéral a voulu, à l'image du système texan qui prévaut aux Etats-Unis, présenter un état de l'Union. En l'occurrence, il s'agit ici d'un état de l'Union francophone.

Cette déclaration est intéressante dans la mesure où elle n'est ni une déclaration d'entrée de jeu d'un Gouvernement ni, comme l'a rappelé M. Wahl, une déclaration en fin de Gouvernement. Nous ne sommes pas face à un Gouvernement agonisant, comme le souhaiterait le CDH. Nous sommes bien dans une période où il est à la fois possible de dresser un bilan et de se projeter dans l'avenir, ce qui est quand même le sens de notre action.

Je me réjouis de retrouver, non seulement dans le texte, mais aussi dans l'épure budgétaire telle qu'elle a été approuvée, à la fois la Charte d'avenir, adoptée voici un an, le programme d'action lié à cette Charte d'avenir, les 27 priorités et le décret dit « de Boniface », lequel intègre des éléments essentiels, fruit d'un accord politique qui, je le crois, sera intégralement respecté. Dans la situation difficile du budget 2003, il fallait le faire !

J'en viens ainsi au contexte budgétaire.

Mme Corbisier parlait de Raminagrobis, le chat qui ronronne. Je pense, monsieur Grimberghs, que nous nous trouvons plutôt dans une situation de politique du cochon d'Inde. C'est un animal capable d'être actif tout en constituant des provisions. Je trouve que c'est assez symptomatique de notre budget 2003, de nos perspectives, de l'appréciation mi-figue, mi-raisin que nous devons faire de la situation présente.

A cet égard, je partage tout à fait l'avis de M. Dupont : c'est une bêtise que d'affirmer, comme d'aucuns le font, que le refinancement est annulé par l'Institut des comptes nationaux. Le ministre du Budget l'a bien rappelé la semaine dernière.

Il n'empêche, monsieur le ministre-président, que votre Gouvernement a parfaitement raison de se battre au sein du Comité de concertation. En effet, je pense — et cela n'a pas encore été suffisamment souligné — que le vrai problème n'est pas la technique de la loi de financement. Il y aura toujours un moment où l'on devra apprécier une croissance que l'on ne connaît pas et un moment où on la vérifiera. Il en sera toujours ainsi.

Par contre, le véritable problème est que, par un « simple » accord de coopération, on peut modifier une loi spéciale. Il s'agit d'une question à laquelle le Comité de concertation serait bien avisé de réfléchir.

Comment a-t-on modifié cette loi spéciale ? En passant d'un paramètre qui était le PNB au concept du RNB, qui reste pour moi extrêmement problématique, la capacité de marge d'appréciation étant extraordinairement fédérale.

Moi aussi, j'ai eu l'occasion de lire le document et vous avez raison : la saisine est non seulement fondée mais, en plus, nous pourrions au moins nous opposer sur les paramètres. Le fait que nous puissions trouver un lieu pour en discuter plutôt que de renvoyer le fédéral, comme s'il était *a priori* mauvais, relève du bon sens. Le fédéral, c'est nous également. Il n'empêche que les entités fédérées, dans leur ensemble, ont été lésées par un accord de coopération qui modifie une loi spéciale. Le budget 2003 va permettre la continuation de ce qui me paraît être le trait fondamental de ce Gouvernement et de cette majorité.

Je voudrais mettre trois éléments en exergue.

Je parlerai en premier lieu de la culture d'évaluation, demande souvent formulée par les partis de l'opposition mais très difficile à traduire et à mettre en œuvre.

Ce Gouvernement a permis la mise en œuvre, même modeste, d'une culture d'évaluation : nous avons un Observatoire des politiques culturelles, un Observatoire de l'enfance, une Commission de pilotage. Ces éléments d'appréciation nous seront utiles pour l'avenir.

Le deuxième élément, le plan d'action de la Charte d'avenir, concerne la programmation des actions. Nous ne travaillons pas budget par budget mais avec une vision à moyen et à long termes.

Troisième élément : nous sommes capables, dans cette majorité, de réformer en profondeur les structures et les méthodes. La direction étant donnée, nous pouvons faire en sorte que ces réformes deviennent véritablement radicales.

Il s'agit en premier lieu de la formation en cours de carrière, la formation continuée. En ce domaine, ce Gouvernement en a fait bien davantage que beaucoup d'autres. Il y a de plus en plus de formations en inter-réseaux et de formations communes. Leur mise en œuvre, alors qu'elle paraissait tellement évidente, a suscité bien des difficultés. On pourra toujours invoquer le manque de moyens et le problème des remplacements mais la voie est tracée.

Le deuxième élément concerne la Commission de pilotage, dont il faut rendre la paternité à Christian Dupont, qui a su mener le combat et persuader les autres chefs de groupe de la majorité.

La proposition parlementaire découlait à la fois d'une volonté longuement mûrie et réfléchie d'avoir un pilotage. Il faut aussi que nous ayons un bras armé : c'est toute la réforme de l'inspection. Une réforme radicale s'est mise en œuvre mais la commission de pilotage doit avoir les moyens de travailler.

Le troisième type de réformes concerne les entreprises et les organismes publics : l'ONE, avec une analyse institutionnelle et un plan de relance, voit ses missions véritablement redéfinies et ses structures réformées. C'est ce que traduira, de manière encore plus concrète, le futur contrat de gestion.

Pour ne pas quitter les réformes de structures, évoquons celle de la RTBF. Si l'on n'avait rien fait, cette institution aurait été droit dans le mur. Sans connaître tous les détails du plan Magellan, je vois la grande difficulté qu'il y a à réaliser une réforme, dans ce domaine comme dans tous les autres de la Communauté française, tout en respectant les fragiles équilibres entre les différentes régions et sous-régions qui peuplent — et parfois minent — notre Communauté française et les deux régions qui la composent.

La réforme de structure, le « plan Magellan », constitue vraiment la traversée du grand océan. Voilà un exemple type des réformes de structures qui constituent la marque de ce Gouvernement.

Dernier exemple pour ceux qui ne seraient pas encore convaincus : les mandats pour les hauts fonctionnaires. On entre là dans la gouvernance moderne et dans une conception nouvelle de la fonction publique. Je dois encore citer le Plan d'action qui vise à trouver des remèdes à la pénurie d'enseignants, l'amélioration du statut des temporaires, l'attractivité, etc. Voilà donc un certain nombre de réformes qui sont en train de se traduire. Elles devront être amplifiées à l'avenir car elles touchent des dossiers, des secteurs, des entreprises essentiels en Communauté française.

Je voudrais à présent évoquer divers chantiers, dans un ordre qui n'est pas anodin. Le premier de ces chantiers concerne l'enseignement supérieur. L'enseignement supérieur ne se limite pas à cette ville italienne que l'on aime citer. Ce qui est en jeu, c'est une réforme approfondie, et pas seulement une harmonisation européenne. C'est aussi la capacité de réfléchir à cet enseignement et à la manière dont on y entre.

Ce matin, je lisais un journal qui revenait sur une proposition de création d'un baccalauréat et je me suis rappelé que Marcel Crochet, recteur de l'UCL, avait abordé le sujet à l'occasion d'une rentrée académique. C'est le même recteur qui, cette année, a parlé du grand désavantage des enfants issus de milieux défavorisés quant à l'accès à l'enseignement supérieur. Dès lors, je me pose la question suivante : « Est-ce le même homme ou a-t-il changé ? »

Quoi qu'il en soit, le baccalauréat ne figurait pas dans la déclaration gouvernementale d'investiture de la nouvelle majorité et pas davantage dans la déclaration dont nous débattons aujourd'hui. J'attends donc des précisions à cet égard, partant du principe que la confiance au Gouvernement, c'est aussi la confiance aux textes tels qu'ils sont.

En matière d'harmonisation européenne de l'enseignement supérieur, je pense qu'il y a non seulement le chantier des cycles, le chantier des conséquences de Bologne, mais aussi — c'est le débat que nous avons souhaité et qui sera mené en commission de l'Enseignement supérieur — les témoignages et les expériences de tous ceux qui contribuent à faire de notre enseignement supérieur ce qu'il est, avec ses forces, avec ses faiblesses, avec la question des pôles, avec la question des accréditations, avec toutes ces questions complexes, difficiles, où nous sommes confrontés — on le voit bien avec le dossier des vétérinaires — à des logiques qui sont parfois extraordinairement contradictoires, avec une « libéralisation » au niveau européen.

Le défi est de réunir les acteurs pour, au moins dans un premier temps, leur permettre de s'exprimer, avant de prendre des décisions logiques, rationnelles, qui préservent l'ouverture et, surtout, la capacité de prendre en compte les défavorisés. L'intervention de Marcel Crochet à propos de l'origine sociale des étudiants, que je préfère à son intervention de cette année, est quand même singulièrement interpellante. Nous le savions depuis des années mais nous avons à présent, sur la base d'une étude scientifique, matière à réflexion sur l'accès à l'enseignement supérieur.

Etudier Bologne à travers ce prisme nous protège aussi d'un certain nombre de dérives potentielles contenues dans Bologne, dans le sens d'une marchandisation. M. Dupont a très justement souligné l'intérêt de se préoccuper aussi suffisamment tôt des développements européens, voire mondiaux, en matière d'enseignement. Bref, nous attendons énormément du débat parlementaire.

Un deuxième chantier, tout aussi important à nos yeux, a trait à la prévention et à la lutte contre l'exclusion des jeunes. Nous nous faisons souvent l'écho dans cette assemblée de ce qui fait la une des médias : la délinquance juvénile, les faits qualifiés d'infractions, le centre d'Everberg ... Je pense en tout cas que la commission Prévention et sécurité devra aussi se pencher sur la vraie prévention à l'écart de l'agitation médiatique. Cette approche permettra au Parlement de retrouver un rôle de réflexion au lieu de répondre à tout moment à l'urgence, urgence qui était d'ailleurs, comme l'a souligné le ministre-président, largement flamande, au sens qu'un mauvais procès était fait à la Communauté française. Il n'empêche ... La question de l'aide à la jeunesse et la question de la jeunesse au sens large, sans qu'il y ait confusion — je suis assez d'accord avec Mme Corbisier sur ce point — doivent susciter notre intérêt.

Il convient de réfléchir à la prévention, y compris au niveau local, en abordant le sujet d'une manière qui tranche avec les dispositifs d'urgence qu'il a bien fallu mettre en place, ce que le Gouvernement a d'ailleurs fait sans renier le moins du monde sa responsabilité.

Un troisième chantier concerne la revalorisation des missions des bibliothèques publiques. Nous avons eu ce débat parlementaire. On nous dit souvent que le Parlement de la Communauté française s'endort un peu, ronronne, mais la lecture et l'apprentissage du français ont été au cœur de nos débats. Il est donc faux de dire que ce Parlement ne sert à rien. Le Parlement fait aussi pression sur les décisions du Gouvernement et je saurai gré au ministre Miller de faire en sorte que ce chantier soit mené à son terme.

M. Demotte, de son côté, a lancé les chantiers du sport. Le fait de développer le sport pour tous et, surtout, le sport par tous, contribue à la prévention en matière de santé. Mme Maréchal a fait beaucoup en matière de lutte contre le dopage et je l'en remercie. C'était un sujet à propos duquel le nord du pays, là aussi, nous vilipendait avec beaucoup d'assiduité.

*(M. Deghilage, vice-président, prend la présidence de l'Assemblée.)*

Je crois qu'il est important de lutter contre ce véritable fléau, en particulier pour les sportifs qui fonctionnent à l'eau claire.

J'en viens à présent, monsieur le ministre-président, madame et messieurs les ministres, chers collègues, à la seconde partie de la déclaration du Gouvernement, où il est dit que « la Communauté est à un carrefour important ». Pour ma part, je dirai que nous nous trouvons dans une situation extraordinairement complexe, ce qui ne signifie pas que nous ne voyions pas clair dans ce qu'est et doit être la Communauté. J'ai été frappé, monsieur le ministre-président, par le fait non pas que vous terminiez votre déclaration, mais par le fait que vous lanciez un appel à des synergies dans l'espace Wallonie-Bruxelles. Du point de vue de son assise budgétaire, la Communauté française est promise à un avenir que personne ne peut qualifier de serein ou de facile — ce ne sera certes pas Byzance. On peut cependant affirmer qu'elle est sauvée financièrement, même si les débuts sont difficiles. Mais est-elle sauvée politiquement et, ajouterai-je, de façon quelque peu provocante quand on connaît mes convictions, faut-il réellement la sauver, si ses différentes composantes n'y croient plus ? C'est une question que l'on peut se poser entre francophones et qui apparaît de plus en plus dans un certain nombre de dossiers récents ainsi que dans les discussions qui animent les différents groupes. Je me rappelle notamment d'un certain André Antoine. Je sais que quand on change d'institution, on change de discours. En l'occurrence, voilà quelqu'un qui avait un discours très communautariste, qui a largement évolué. Je ne dis pas qu'il a changé et je ne le condamne pas ...

Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (CDH). — Il n'est pas là.

M. Marcel Cheron (Ecolo). — Je n'en suis pas responsable.

Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (CDH). — Alors, ne l'attaquez pas !

M. Marcel Cheron (Ecolo). — Je ne l'attaque pas, j'essaie de comprendre et d'avoir un débat non mesquin. Quand j'ai envie d'attaquer M. Antoine, je

n'hésite pas. Je dis simplement qu'il y a une évolution et que j'aimerais que l'on réfléchisse. Si on ne peut le faire ici, il ne sert à rien d'avoir un Parlement et de se réunir. Selon moi, il est trop facile de lancer un appel à des synergies soit de prôner la défense de l'institution, si on élude la discussion dès qu'un problème important se pose — je pense à la RTBF, aux politiques croisées, aux cyberécoles, au technique et au professionnel. A un moment donné, on ne pourra échapper aux vraies discussions. Pour ma part, je n'ai aucun a priori idéologique. J'ai une conviction : la Communauté française. Je ne parle pas d'une Communauté francophone. Que la langue soit le seul lien ne m'intéresse pas. Je suis attentif au développement économique et social et à tout ce qui nous rassemble. Mais si nous ne sommes pas portés par ce type de conviction et si l'on ne met pas fin à cette schizophrénie, effrayante et insupportable, il faudra en tirer les conclusions. Ce n'est pas forcément ce que je veux. Selon moi, il faut relayer l'appel du ministre-président. Nous devons avoir cette discussion au sein de notre groupe et trancher clairement, mettre fin à ce sempiternel débat.

Enfin, monsieur le ministre Miller, tout à l'heure, vous n'étiez pas là, mais on m'a demandé de vous dire ceci : « Vive le cinéma ! A quand Juliette Binoche parmi nous ? »

**M. le Président.** — La parole est à M. Hasquin, ministre-président du Gouvernement.

**M. Hervé Hasquin**, ministre-président, chargé des Relations internationales. — Monsieur le Président, chers collègues, il importe d'abord de souligner la volonté du Gouvernement de structurer son action autour du plan d'action de la Charte d'avenir, le PACA. C'est en effet autour des priorités définies dans ce cadre, le 31 janvier, que le travail du Gouvernement se structurera en 2003 et 2004. La chose n'est pas nouvelle, elle avait été clairement annoncée en son temps.

J'avais évoqué certaines des priorités lors de mon intervention du 15 octobre, pour illustrer la volonté du Gouvernement d'agir dans l'ensemble des secteurs de compétence de la Communauté. Il va de soi que le PACA touche la totalité de ces secteurs. Il importe également de souligner sa complémentarité avec le décret Saint-Boniface adopté, je le rappelle tout de même, à l'unanimité par cette assemblée, et qui prévoit une revalorisation des moyens de fonctionnement octroyés à l'enseignement obligatoire ainsi que des efforts importants en matière de bâtiments scolaires. Tout ce qui avait été prévu a été intégré.

J'insiste tout particulièrement sur la cohérence de l'action du Gouvernement. En effet, dans le cadre de l'élaboration du budget 2003, le Gouvernement, qui ne s'en est d'ailleurs pas caché, a dû faire face à une perte substantielle de recettes, due en partie à la révision impromptue des paramètres macro-économiques mais aussi aux effets liés au ralentissement de la croissance économique. Le Gouvernement a cependant réaffirmé très clairement sa volonté de maintenir le cap vers une société de la connaissance, en confirmant intégralement l'ensemble des budgets affectés à la fois à l'application du décret de la Saint-Boniface et au plan d'action de la Charte d'avenir.

M. Cheron a fait allusion de façon précise, voici quelques instants, à l'attitude ferme qui avait été celle du Gouvernement ainsi qu'à sa volonté d'éclaircir un certain nombre de problèmes qui se posent dans l'application des lois spéciales. En tout cas, je peux vous annoncer que, sauf changement de dernière minute, le Comité de concertation entre le fédéral, les communautés et les régions s'entretiendra de ces problèmes le 8 novembre prochain.

Vu la progressivité du refinancement, le budget consacré à l'ensemble des priorités du PACA ne représente, on le savait depuis longtemps, que 7 millions d'euros en 2003. Il s'agit de l'enclenchement, plus que symbolique tout de même, de nouvelles politiques qui permettront, à terme, de renforcer les services offerts par la Communauté au citoyen.

Dans cet esprit, le budget 2003, qui sera prochainement soumis au Gouvernement, se veut le reflet d'une politique de gestion rigoureuse mais qui ne se laisse pas enfermer dans un carcan stérile. Dès 2003, de nouvelles initiatives verront le jour et certaines politiques seront amplifiées. Il ne s'agit donc pas d'un catalogue de bonnes intentions mais bien de la concrétisation d'une volonté politique forte qui dépasse la tourmente budgétaire, avec comme objectif final de placer la Communauté dans une perspective d'avenir fructueuse et dynamique. Plusieurs de ces mesures connaîtront une concrétisation dès 2003 sur la base d'un travail législatif important fourni en 2002.

En matière de développement des sports pour tous, un des objectifs spécifiques du PACA vise à soutenir les initiatives sportives locales. Dans ce cadre, un pas important a été franchi lors de l'adoption en première lecture, le 23 mai 2002, d'un avant-projet de décret qui permet de subventionner les centres sportifs locaux afin d'en améliorer la gestion et l'animation, d'ouvrir les infrastructures sportives scolaires en dehors des heures de cours ainsi que de reconnaître et de subventionner l'association des établissements sportifs.

Concernant la reconnaissance et le subventionnement des centres sportifs locaux et des centres sportifs locaux intégrés, un avant-projet de décret a également été approuvé en première lecture le 16 mai 2002.

Dans le cadre du développement d'une politique de sport de haut niveau, le Gouvernement a approuvé, le 5 juillet 2002, un projet d'arrêté fixant la procédure d'introduction et d'examen des demandes en vue de la reconnaissance des sportifs de haut niveau et des espoirs sportifs.

Dans le cadre d'une meilleure défense et d'une meilleure protection de notre patrimoine, un décret a été adopté le 3 juillet 2002 par cette assemblée. Il définit deux types de mesures en fonction de la spécificité du patrimoine culturel, le patrimoine mobilier, d'une part, et le patrimoine immatériel transmis oralement ou par imitation, d'autre part. Munie de ce décret, la Communauté pourra classer les biens immobiliers qui présentent un intérêt pour le patrimoine et ainsi éviter leur fuite à l'étranger.

Le décret prévoit également la protection du patrimoine ethnologique, par sa définition et son identification, et un soutien financier pour son enregistrement. Une action de mise en valeur des manifestations propres à ce patrimoine a été mise en place par le dépôt de candidature du carnaval traditionnel de Binche à l'Unesco. Le dossier de candidature prévoit un programme pluriannuel des manifestations de la Communauté française.

Afin de faire appliquer la législation européenne en matière d'exportation des œuvres d'art, un accord de coopération intrabelge a été préparé et devra être ratifié. Pour toutes ces mesures, des arrêtés d'exécution sont en cours de rédaction. En ce qui concerne l'identification des centres dramatiques comme pôle culturel majeur, des moyens supplémentaires, soit 104 000 euros en 2003, jusqu'à 1 million 806 mille euros en 2010, ont été dégagés dans le cadre du PACA, afin de développer une politique de centres dramatiques régionaux qui vise à mieux répondre aux réalités du monde du théâtre.

Le Gouvernement a déjà adopté un avant-projet de décret sur les arts de la scène. Celui-ci est déjà à

l'examen du Conseil d'Etat, dont l'avis devrait nous parvenir dans les tout prochains jours.

La politique des contrats-programmes a également été réexaminée pour mieux correspondre au monde du théâtre, tout en tenant compte des marges budgétaires disponibles.

La politique du livre et de la lecture est également une priorité du Gouvernement. Des moyens importants du plan d'action de la charte d'avenir y seront consacrés dès 2003 (308 000 euros en 2003 jusqu'à 4 105 000 euros en 2010).

En matière de politique de l'enfance, il convient de souligner que, lors de la Conférence interministérielle de la politique de l'égalité des chances du 10 juillet 2002, l'avis rendu par le Conseil national du travail à propos du projet de protection sociale sui generis au bénéfice des gardiennes d'enfants a été examiné.

Cette protection sociale devrait permettre aux gardiennes de bénéficier de différents droits en matière de sécurité sociale : soins de santé, maladie-invalidité, accidents du travail, pension et allocations familiales. Une forme de chômage serait également d'application, qui consisterait en une indemnité pour inoccupation partielle indépendante de leur volonté.

Le Conseil a réservé un accueil favorable au projet mais estime qu'il convient d'y préciser la durée du mécanisme provisoire de protection sociale.

Par ailleurs, le Conseil émet une réserve en ce qui concerne l'octroi des réductions structurelles des cotisations patronales dès lors que le projet ne prévoit pas l'assujettissement complet des gardiennes à la sécurité sociale des travailleurs salariés.

La Conférence a convenu :

1. de préciser dans le projet de loi que le système de protection sociale proposé sera évalué à l'échéance de cinq ans;

2. qu'un système sui generis de réduction des charges patronales à effet équivalent à celui des réductions structurelles sera prévu pendant la période temporaire d'application ainsi définie;

3. que le projet devra se concrétiser au plus tard au 1<sup>er</sup> avril 2003, compte tenu de la durée de la procédure parlementaire et de la nécessité d'informer au mieux services et gardiennes.

L'avant-projet de loi relatif au statut social des gardiennes encadrées et les projets d'arrêtés royaux ont été soumis au Conseil des ministres fédéral le 19 juillet 2002, ils sont actuellement soumis à l'avis du Conseil d'Etat. C'est pourquoi il est prévu au budget 2003 une provision de 1 250 000 euros à la division organique 19 en vue de couvrir, par un subside de la Communauté française aux services des gardiennes encadrées, les charges que ceux-ci auront à assumer dans le cadre de l'application de statut social.

Par ailleurs, on peut escompter que ces dispositions relatives à une meilleure protection sociale des gardiennes encadrées auront pour effet de stabiliser le nombre de gardiennes encadrées en activité, voire d'en augmenter le nombre. Aussi a-t-il également été prévu une provision de 248 000 euros en vue de couvrir le financement des places aujourd'hui agréées chez les gardiennes mais non encore occupées.

En vue notamment de rencontrer l'objectif de l'Union européenne — une couverture de 33 % en 2010 —, la Communauté française a fait de l'accueil des enfants de 0 à 3 ans l'une de ses priorités et lui consacre des moyens issus du refinancement afin d'améliorer le taux de couverture sur son territoire.

Dès 2003, un montant de 169 000 euros permettra d'ouvrir de nouvelles places supplémentaires et cet

effort sera accru jusqu'en 2010 dans le cadre du refinancement de la Communauté.

Par ailleurs, lors de sa séance du 30 mai 2002, le Gouvernement de la Communauté a approuvé en première lecture l'avant-projet de décret relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extra-scolaire. Le texte adopté contient deux objectifs majeurs : coordonner, structurer l'offre d'accueil des enfants durant leur temps libre et subventionner l'accueil extra-scolaire.

Je tiens à rassurer M. Wahl. Il est évident que les projets ne sont pas encore approuvés définitivement, que le Gouvernement reste en liaison permanente avec la Région wallonne, qui a la tutelle sur les communes, et que le Gouvernement de la Communauté française n'a nullement l'intention de rejeter avec indifférence ou indûment des charges supplémentaires sur les communes. Il faut que les choses soient claires entre nous, il y a là un certain nombre de balises auxquelles nous sommes particulièrement attentifs.

Le texte a donc été soumis au Conseil d'Etat et nous attendons l'avis de celui-ci pour le mois de novembre.

En ce qui concerne la problématique de la maltraitance, le Conseil de la Communauté française a voté, en date du 16 mars 1998, le décret relatif à l'aide aux enfants victimes de maltraitance. Un certain nombre de décisions relatives à l'application de ce décret doivent encore être prises.

Le Gouvernement a approuvé, le 11 octobre 2001, un arrêté organisant la diffusion d'une information faisant connaître aux enfants les services Ecoute-enfants, le SAJ, le SPJ, les équipes SOS-enfants et les équipes des centres PMS et IMS.

Il n'y a pas d'arrêté en ce qui concerne la formation, l'agrément des services d'accueil téléphonique, l'agrément des équipes SOS-enfants. La difficulté vient du fait que la répartition des compétences était partagée entre le secteur de l'aide à la jeunesse et l'ONE. Une coordination unique a donc été mise en place.

Par ailleurs, des sommes ont été dégagées pour la formation de tous les intervenants en 2001 et les équipes ont été renforcées.

En matière de prévention de la maltraitance, il faut signaler le lancement sur les ondes, à partir du 20 avril 2002, de la campagne « Y a qu'à pas » au bénéfice de l'enfant et de sa famille.

Dans le cadre de la prise en charge et de l'aide aux enfants victimes de maltraitance, un accroissement budgétaire de 22 % a été concrétisé. Le budget, de 2,93 millions d'euros en 2000, est à 3,59 millions d'euros en 2001 et a permis de consacrer 200 000 euros à ce programme de prévention et de formation.

Je terminerai cette énumération par quelques exemples en matière d'enseignement.

Tout d'abord, j'insisterai sur les moyens importants qui seront injectés dans tout le secteur de l'enseignement obligatoire en application du décret Saint-Boniface, et ce dès 2003.

Par ailleurs, tant en matière d'enseignement obligatoire qu'en matière d'enseignement non obligatoire, le Plan d'action de la charte d'avenir prévoit également d'injecter des moyens nouveaux pour la réalisation de plusieurs objectifs.

J'avais évoqué, lors de mon intervention du 15 octobre, l'introduction des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans les écoles, l'apprentissage et la maîtrise des langues étrangères, la modernisation et la rénovation des outils pédagogiques

des établissements techniques et professionnels ainsi que les efforts consentis en matière de recherche, tant du point de vue du refinancement des différents fonds que de l'amélioration de la carrière des chercheurs.

J'ajouterai, quoique je me sois déjà exprimé sur la question dans la déclaration gouvernementale du 15 octobre, que le Gouvernement se réjouit tout particulièrement du pilotage mis en place. Nous allons œuvrer à sa matérialisation.

Par ailleurs, on ne peut pas rester indifférent, quand on s'occupe d'enseignement, à la question de la maîtrise de la langue maternelle, en l'occurrence, la langue française, et on doit se réjouir des débats qui se sont déroulés dans cette enceinte. Il faut savoir que nous sommes véritablement confrontés en cette matière, aujourd'hui, à un problème « de civilisation ». J'ai eu l'occasion ces derniers jours de m'entretenir avec un certain nombre de responsables politiques français. Encore hier, je voyais, sur une chaîne publique française, des statistiques accablantes et navrantes qui montrent que, même en France, un étudiant sur dix qui quitte l'école fondamentale ne sait pour ainsi dire ni lire ni écrire. Et nous sommes en France !

Même si la capacité d'expression de leur langue est indiscutablement supérieure à la capacité moyenne de nos élèves dans l'enseignement, il n'en reste pas moins vrai que la capacité de lecture et d'écriture reste une faiblesse majeure de l'enseignement français en France.

Cela doit nous faire réfléchir sur l'aspect de société, l'aspect que je qualifiais de civilisation qui transcende indiscutablement les problèmes spécifiques que nous croyions rencontrer en Communauté française. A l'évidence, c'est un problème plus général. Je crois que cela doit aussi pouvoir éclairer nos débats.

Par ailleurs, j'ai eu l'occasion, dans le cadre d'autres fonctions, de m'intéresser aussi au problème de la maîtrise de la langue maternelle, en l'occurrence l'anglais, aux Etats-Unis et pas simplement à Chinatown ou dans certains quartiers ou ville hispanophones de la côte pacifique. Là aussi, on se rend compte qu'il y a une déliquescence de la langue maternelle, en l'occurrence l'anglais.

C'est donc un problème extrêmement général. Je ne suis pas sûr que nous serons à même d'inventer pour la seule Communauté française la solution miracle. Je ne suis pas sûr que nous disposons de la panacée mais, à l'évidence, c'est un problème fondamental. Je crois que notre Parlement a eu véritablement raison de le souligner.

Je voudrais encore insister sur le fait que, dès 2004, une part importante des moyens nouveaux issus du refinancement sera consacrée tant au refinancement structurel des universités qu'à l'entretien des bâtiments universitaires. Dès à présent, le Gouvernement a en chantier quelques projets pour l'enseignement supérieur. Le visage de l'enseignement supérieur de la Communauté française sera, qu'on le veuille ou non, profondément modifié afin de se mettre en phase avec le processus de Bologne.

Pour l'instant, le Gouvernement élabore d'ailleurs un projet relatif à la réforme des grades académiques dans les universités et dans les hautes écoles. C'est évidemment un passage obligé si l'on veut arriver à nous mettre en harmonie, en adéquation avec cet impératif de Bologne.

Je tiens à répéter que ce dossier est actuellement en phase de concertation avec le Conseil des recteurs, en vue notamment d'harmoniser la réforme dans les universités et les hautes écoles.

Dans la même perspective d'harmonisation, un important travail de toilettage et de clarification de

l'offre de formation dans les hautes écoles a été mené en collaboration avec le Conseil général des hautes écoles et les conseils supérieurs.

La qualité de notre enseignement supérieur fait également l'objet de l'attention du Gouvernement. Il a adopté en deuxième lecture, il y a trois semaines, l'avant-projet de décret créant l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française.

Sous l'angle de l'appui matériel aux étudiants, je vous rappelle l'amélioration notable en matière d'allocations d'études par la scission de la procédure en deux formulaires — formulaire d'admissibilité et formulaire d'octroi —, de manière à accélérer celle-ci et à permettre aux étudiants les plus défavorisés d'être payés plus rapidement. Une période transitoire est en vigueur pour cette année et l'année prochaine.

D'autres sujets ont encore été abordés au cours des interventions des chefs de groupe. En ce qui concerne le problème de l'audiovisuel, je serai particulièrement bref puisque, en réponse à une question d'actualité de M. Josse, le ministre de l'Audiovisuel, M. Richard Miller a eu l'occasion de vous informer qu'un accord était intervenu en ce qui concerne la problématique des plans de fréquence qui pourrissait les relations entre les Communautés depuis une quinzaine d'années. Par ailleurs, un certain nombre d'interpellations sont prévues tout à l'heure sur le plan Magellan. Le ministre aura donc l'occasion de s'exprimer en la matière.

Faisant suite à l'interrogation de M. Dupont qui attendait que je confirme ce que j'avais déjà eu l'occasion de dire dans cette Assemblée, je tiens à rassurer le chef de groupe du PS. Ce n'est pas la Communauté française qui prendra des initiatives en vue de favoriser ce qu'il a appelé la dérive mercantile dans l'enseignement. Dans les choix politiques qui ont été faits par le Gouvernement, les positions qu'il est amené à prendre dans un certain nombre d'instances internationales, et pas plus tard que ces derniers jours au Sommet international de la francophonie à Beyrouth sur le thème de la diversité culturelle, sur la nécessité de réaliser une unité de vue, de mettre au point un instrument juridique contraignant en ce qui concerne la question des biens et des services culturels, en ce qui concerne la volonté de protéger l'enseignement contre un certain nombre de dérives, un consensus s'est dégagé pour dire que dorénavant l'Unesco serait certainement un lieu privilégié de débat et qu'il était extrêmement important que s'y prépare un point de vue commun à l'ensemble des participants, dans la perspective des prochaines renégociations de l'Organisation mondiale du commerce.

Comme certains d'entre vous l'ont dit, entre le moment où une déclaration gouvernementale et un accord de Gouvernement sont mis au point et la fin d'une législature, cinq ans s'écoulent. Sauf à être complètement borné, il faut donc pouvoir faire face à un certain nombre d'événements non prévus, à des changements de conjoncture, à des manifestations nouvelles qui n'étaient pas nécessairement à l'ordre du jour au moment où ces accords ou ces déclarations gouvernementales d'intentions ont été prononcés. C'est une évidence. Il appartient donc aussi à une majorité de pouvoir, en ces matières, prendre des initiatives pour répondre à un certain nombre de besoins qui se font plus urgents, à des problématiques qui apparaissent parfois plus rapidement que prévu. C'est ce qui explique que Mme Dupuis soit amenée à faire des propositions, par exemple, sur le problème de la médecine vétérinaire. C'est ce qui explique que l'on se penche globalement sur la question des centres fermés et d'Everberg. La problématique des centres fermés n'était pas du tout ignorée, que du contraire, dans la déclaration gouvernementale, mais il se fait que les



circonstance extérieures nous ont amenés à précipiter le pas et à aller au-delà de ce qui avait été décidé dans la déclaration gouvernementale, aller au-delà en ce qui concerne le nombre de places puisque la problématique d'Everberg n'était pas à l'ordre du jour en 1999 et n'a pas fait l'objet de discussions autour de la table.

Je reviendrai sur l'intervention de M. Cheron en ce qui concerne le bac. De toute évidence, des discussions très intéressantes en la matière reviennent périodiquement et on ne peut faire semblant de les ignorer. Moi-même, j'ai initié, il y a une dizaine d'années, un débat sur la question de savoir ce qu'il fallait en penser. Personnellement, — je ne m'exprime pas ici au nom du Gouvernement, mais je crois en traduire le sentiment — je n'ai jamais été véritablement favorable à un examen d'entrée à l'université. Pourquoi ? Parce que trop d'examens, polytechnique excepté, auront par la force des choses une connotation culturelle. Et pour des raisons économiques et sociales, il est impensable qu'au terme de l'enseignement secondaire, tous les élèves soient sur un pied d'égalité pour affronter ce type d'examens. Lorsqu'on réfléchit un tant soit peu, il est des évidences auxquelles il faut pouvoir se rallier.

En revanche, on peut imaginer, — mais il appartient à l'enseignement secondaire de mettre cela au point — de se rallier autour d'un certain nombre de méthodologies, d'acquis, de pratiques étrangères à la culture et qui doivent simplement résulter d'un bon enseignement. Par exemple, apprendre à prendre note lors d'un cours, d'une conférence, apprendre à rédiger correctement et à argumenter. Ce n'est pas une question de culture, mais de pratique, d'apprentissage. Peu importe le milieu d'appartenance.

On peut estimer fort légitimement qu'un certain nombre de choses peuvent être acquises à la fin de l'enseignement secondaire et il n'est peut-être pas mauvais de tester les pratiques en vigueur d'un établissement à l'autre, car plusieurs élèves sont, à l'évidence, victimes du fait que les exigences sur ces matières varient énormément d'un établissement et d'un professeur à l'autre. Il y a là une problématique sur laquelle il est nécessaire de se pencher sans *a priori* et non en décrétant l'obligation d'un examen d'entrée ou non, mais en intégrant globalement, dans la perspective, toute une série d'éléments socioculturels, économiques, etc. Je crois que nous faillirions à notre tâche si nous balayions d'un revers de la main une réflexion sur cette matière.

J'en reviens aux propos de M. Wahl, qui invoquait quelques statistiques. Deux années restent à courir avant la fin de cette législature. Au vu de tous les projets en attente d'un retour du Conseil d'Etat, qui ont déjà été approuvés en première lecture par le Gouvernement et qui donc incessamment aboutiront sur la table du Parlement, on peut affirmer qu'en décembre/janvier, à un an et demi de la législature, entre 80 et 85 % des points forts de la déclaration gouvernementale auront été matérialisés par des décrets ou des arrêtés. Cela montre qu'aucun d'entre nous n'a chômé et que nous avons mis un point d'honneur à travailler, puisque ce terme de travail a été martelé tout à l'heure par l'un des intervenants. Je crois que travail il y a eu et travail, il y aura encore dans les mois qui viennent.

Je terminerai mon intervention en insistant sur l'importance du travail des Communautés. Si un débat doit s'instaurer quant à savoir si la Communauté sert encore à quelque chose et de quelle façon elle doit articuler autrement son travail avec les Régions, vous aurez compris qu'en la matière, le Gouvernement a réfléchi et propose peut-être de sortir d'un certain nombre de carcans en vue d'envisager différemment la problématique des rapports des Communautés avec les Régions. Il n'en reste pas moins vrai que pour l'essentiel, nous tenons la clef de la politique de l'emploi.

Personnellement, je suis frappé par une constatation. Lorsqu'on parcourt un certain nombre d'études d'opinions, quels que soient les instituts qui les ont organisées, un élément revient de façon lancinante, tant à Bruxelles que dans le sud du pays : le problème de l'emploi. Aujourd'hui, plus personne ne croit que l'emploi se crée par des mesures administratives ou par l'injection de capitaux dans telle ou telle entreprise. L'emploi a pour socle un tripode : l'éducation, la formation et la recherche, qui constituent véritablement l'essence même des matières qui sont les nôtres.

Une des choses dont j'ai déjà eu l'occasion de me réjouir publiquement — je l'évoquais le 27 septembre ainsi que dans la déclaration gouvernementale du 15 octobre — réside dans le fait qu'aujourd'hui, les interlocuteurs sociaux de Wallonie ont compris — ce qui est une révolution dans les mentalités après 30 ans de régionalisation et de communautarisation — qu'il était important, pour avancer et mettre fin à certaines poches de chômage ou à certaines poches de sous-développement culturel et éducationnel, de faire avancer la main dans la main la Communauté française et la Région wallonne. C'est un progrès phénoménal. Au moment où l'on peut s'interroger, vu certaines déclarations, sur la légitimité de l'institution, des réponses fusent nous indiquant, qu'en vertu de ses compétences, elle répond à des besoins.

Je le répète afin que l'on ne s'imagine pas qu'il s'agit d'un discours à sens unique, exclusivement orienté vers la Wallonie; nous sommes demandeurs du même genre de contact et de synergie avec la Région de Bruxelles-Capitale et avec les francophones de Bruxelles.

Je reviens aux propos qu'a tenus M. Dupont dans son intervention tout à l'heure. C'est par l'éducation, la formation, la culture qu'on libère l'homme et la femme et qu'on les aide à s'intégrer dans notre société. C'est fondamental. Il est évident que parmi les intégrations, il y a des réussites et des échecs, tant pour les Belges d'origine immigrée que pour les autochtones.

A cet égard, quand on procède à l'analyse de notre société, il faut bien constater que la politique d'intégration fonctionne bien, mais seulement avec une partie de la population, qui se compose tant de Belges d'origine immigrée que de Belges qui vivent ici depuis plusieurs décennies ou plusieurs siècles.

Je ne formulerai qu'une question — le Gouvernement s'est beaucoup préoccupé d'un état de fait et je constate que la France est en train de faire la même découverte — : combien de citoyens belges sont-ils à même, à l'âge adulte, de lire et d'écrire ? Nous constatons — et c'est aussi l'un des problèmes de la civilisation contemporaine — que dans toutes les sociétés développées sans exception, 10 à 15 % d'adultes sont incapables de lire et d'écrire. Mais, par ailleurs, nous essayons de leur trouver un emploi. Autant dire qu'il y a une duperie, un leurre. Il faut pouvoir s'interroger sur les soubassements de la politique de l'emploi et de la libération. En effet, ces Belges auxquels je fais allusion et qui sont marginalisés par leur ignorance — ignorance qui tient parfois à un milieu socio-économique défavorisé —, sont-ils intégrés à notre société ? Non, ils vivent, d'une certaine façon, en dehors. Ils en vivent peut-être, mais ce ne sont pas véritablement des citoyens à part entière. Je ne dirai pas que ces hommes-là et ces femmes-là sont des hommes libres.

C'est la grandeur d'une institution comme la nôtre, des missions qui nous sont confiées, de participer avec les moyens qui sont les nôtres à cette libération qui s'adresse à tous ceux et celles qui habitent sur notre territoire. C'est cette politique de libération que nous essayons d'exporter au travers de la coopération. La moindre des choses, c'est de ne pas y renoncer chez soi !



**M. le Président.** — La parole est à Mme Corbisier pour une réplique.

**Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (CDH).** — Monsieur le Président, je constate que le ministre-président a répondu à tout le monde sauf à l'opposition. Je ne vais donc pas prendre la peine de lui répondre.

Nous verrons ce qui est réellement inscrit au budget. Nous verrons si avec l'argent des politiques croisées, qui est en voie de disparition, on ne mène pas de politiques récurrentes.

Nous verrons comment sera conclu le budget 2002 et les sommes non exécutées. Enfin, nous verrons comment seront concrétisées toutes les promesses qui sont sur la table.

Cette réplique, je le précise, s'adresse uniquement aux membres de la majorité, mais pas au ministre-président.

**M. le Président.** — Plus personne ne demandant la parole, la discussion est close.

## PROPOSITION DE MOTION

### Dépôt

**M. le Président.** — Je suis saisi d'une proposition de motion déposée par MM. Wahl, Dupont et Cheron, dont je vous donne lecture : « Le Parlement de la Communauté française, Ayant entendu la déclaration gouvernementale faite par le ministre-président du Gouvernement, Ayant entendu les interventions des membres de l'assemblée et les réponses faites à celles-ci par le ministre-président, Accorde sa confiance au Gouvernement et passe à l'ordre du jour. »

Le vote sur cette motion aura lieu tout à l'heure à partir de 18 heures.

## QUESTION ORALE

(Article 64 du règlement)

**QUESTION ORALE DE M. NAMOTTE A M. HASQUIN, MINISTRE-PRÉSIDENT, CHARGÉ DES RELATIONS INTERNATIONALES, AYANT POUR OBJET « LES PLANS DE RÉSORPTION DU CHÔMAGE DANS LE SECTEUR SOCIO-CULTUREL »**

**M. le Président.** — La parole est à M. Namotte pour poser sa question.

**M. André Namotte (CDH).** — Monsieur le Président, monsieur le ministre-président, madame la ministre, chers collègues, j'ai déjà posé cette question lors d'une séance précédente. Je reviens sur la problématique induite par les plans de résorption du chômage.

Votre collègue, Mme Arena, met en place les nouvelles priorités régionales, en fonction des plans de résorption du chômage établis par la Région wallonne. Cependant, les politiques régionales ne reprennent pas tout ce qui relève des Communautés, en particulier le cadre socio-culturel. Je pense notamment aux centres culturels, à l'éducation permanente, au théâtre, aux maisons de jeunes, aux bibliothèques, etc.

D'après le cadastre wallon, le nombre d'emplois concernés serait d'un peu plus de 9 000. Sur ces emplois,

il n'y a pas de priorité régionale. Ce sont donc les communautés qui devront prendre en charge ces différentes priorités, si elles le souhaitent. C'est très important pour toute une série d'associations des secteurs, qui risquent de se retrouver relégués dans les troisièmes zones des plans de résorption du chômage. Mme Arena déclare d'ailleurs : « Je décide, je paie. » Je déduis donc que si elle ne décide pas, elle ne paie pas.

Monsieur le ministre-président, dans le cadre des discussions inter-cabinets, votre représentant négociera certainement une série d'accords au niveau des plans de résorption du chômage. Dès lors, mes questions sont les suivantes :

— Dans ce contexte, quelles sont les négociations en cours avec vos collègues régionaux ?

— Comment les représentants de la Communauté française vont-ils rendre leur avis sur les plans de résorption du chômage qui seront inscrits dans les politiques culturelle et communautaire ?

— Quels accords de coopération seront-ils mis en place dans ce contexte ?

— Quels moyens budgétaires allez-vous trouver puisque la ministre Arena a dit qu'elle ne paierait pas pour les politiques communautaires ? Grâce à quels moyens les employeurs pourront-ils respecter les commissions paritaires ? C'est un sujet que nous avons déjà abordé en commission mais je vous réitère la question.

**M. le Président.** — La parole est à M. Hasquin, ministre-président.

**M. Hervé Hasquin, ministre-président, chargé des Relations internationales.** — Monsieur le Président, chers collègues, le 29 juin 2000, le secteur non marchand a fait l'objet d'un accord-cadre signé par le Gouvernement de la Communauté française et par les partenaires sociaux.

Cet accord prévoit que le Gouvernement de la Communauté française s'engage à négocier un accord avec la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale afin d'obtenir des garanties quant au flux financier et au volume des emplois relevant des programmes de résorption du chômage à des organismes ou des associations qui dépendent des compétences de la Communauté.

Plusieurs réunions inter-cabinets ont eu lieu entre la Région wallonne et la Communauté française.

La Communauté française espérait, en demandant le maintien du flux financier existant avant la réforme des Programmes de résorption du chômage, obtenir de la Région wallonne l'affectation de l'économie potentielle réalisée sur les emplois PRC utilisés dans les secteurs relevant de la Communauté française.

Le ministre-président du Gouvernement wallon, M. Van Cauwenberghe m'a répondu à la fin du mois de juin dernier que, dans le cadre de la réforme des PRC, aucun employeur ne verra son intervention majorée par rapport à sa contribution actuelle.

En outre, l'ensemble des employeurs du non-marchand, indépendamment de leur secteur d'activités et du niveau de pouvoir dont celui-ci relève, bénéficieront d'avancées supplémentaires : l'arrondi systématique au point supérieur, la prise en charge forfaitaire du coût lié aux secrétariats sociaux et à l'assurance-loi et l'augmentation de la subvention, hors inflation, de 1,5 % par an pendant six ans.

Par ailleurs, l'ensemble des employeurs occupant des emplois Fonds budgétaire interdépartemental à l'emploi bénéficieront d'une forme de rattrapage dès le moment où le décret wallon prévoit une intervention à hauteur de six points par travailleur. Parmi

ces employeurs, ceux relevant de secteurs de la Communauté française sont majoritaires.

Le ministre-président du Gouvernement wallon précise qu'aucun effort régional supplémentaire n'est possible à ce stade pour les travailleurs occupés dans des secteurs de compétences communautaires.

Par conséquent, le Gouvernement de la Communauté française a envisagé une intervention à partir du budget communautaire. C'est ainsi qu'il a procédé à une estimation du montant du coût de l'harmonisation des emplois PRC wallons relevant des compétences de la Communauté française. Ce montant se situerait entre 6 365 000 et 8 350 000 euros pour l'ensemble du non-marchand, dont un montant se situant entre 5 450 000 et 7 450 000 euros pour l'ensemble des secteurs du domaine socio-culturel.

La Communauté française se trouve dans un contexte de diminution importante de ses recettes, à la suite de la révision à la baisse des paramètres de croissance. Le Gouvernement de la Communauté française a donc constaté l'impossibilité de procéder à un financement de l'harmonisation de ces emplois PRC par la Communauté française en 2003. Cette éventualité a donc été postposée à 2004.

Le Gouvernement wallon a fait adopter, le 25 avril dernier, le décret relatif aux aides visant à favoriser l'engagement de demandeurs d'emploi inoccupés par les pouvoirs locaux, régionaux et communautaires, par certains employeurs du secteur non marchand, de l'enseignement et du secteur marchand. Il a ainsi adopté en première lecture un projet d'arrêté portant exécution de ce décret. Ce projet précise que les subventions seront déterminées selon un système de points calculés en fonction de la catégorie à laquelle appartient le demandeur d'emploi qui est engagé. La version du 11 juillet dernier suscite un mécontentement, car l'engagement d'un demandeur d'emploi inoccupé de moins de vingt-quatre mois permet à l'employeur de bénéficier seulement de trois points.

Dans le respect de la dévolution des pouvoirs au sein de l'Etat fédéral, le Gouvernement de la Communauté française ne peut agir directement sur l'adoption de dispositions normatives par le Parlement et le Gouvernement wallon. Vous, en revanche, vous pouvez.

Nous avons attiré l'attention de nos collègues sur les problèmes que peuvent engendrer certaines dispositions qu'ils envisagent d'adopter.

L'accord-cadre du 29 juin 2000 prévoit la négociation d'un accord avec la Région wallonne sur les garanties notamment quant au flux financier. Il n'y a pas encore d'accord de coopération en la matière.

Enfin, l'emploi dans le secteur socio-culturel fera prochainement l'objet d'un projet de décret de la Communauté française. Il permettra notamment au secteur de se baser sur des barèmes de référence, de prendre en compte l'ancienneté des travailleurs et d'intégrer le concept de carrière évolutive. Bien que ne faisant pas l'objet du projet de décret, les emplois PRC wallons relevant des compétences de la Communauté française bénéficieront indirectement de ses dispositions : leur harmonisation s'effectuera sur base des barèmes déterminés.

**M. le Président.** — La parole est à M. Namotte pour une réplique.

**M. André Namotte (CDH).** — Monsieur le Président, je vois que les espérances sont déçues de part et d'autre. D'une part, on est sûr que pour les FBIE, six points seront attribués et d'autre part, je constate qu'on n'est sûr de rien, et particulièrement pour les emplois « prime » dans les associations culturelles, où le noir le

plus absolu continue de régner. De plus, puisque là, personne n'a les moyens de payer et les uns et les autres se rejettent la balle, je me demande ce qu'on va faire. Cependant, le débat n'est pas clos. Ce problème pèse très sérieusement sur le devenir d'une série de besoins culturels non rencontrés, qui l'étaient notamment par des travailleurs « prime » et autres ACS au sein de nombreuses asbl. En conclusion, pour l'instant, c'est le flou artistique.

## INTERPELLATIONS

(Article 59 du règlement)

### INTERPELLATIONS JOINTES :

— DE MME DE GROOTE A M. MILLER, MINISTRE DES ARTS ET DES LETTRES ET DE L'AUDIOVISUEL, SUR « L'EVOLUTION DU DOSSIER RTBF »

— DE MME WYNANTS A M. MILLER, MINISTRE DES ARTS ET DES LETTRES ET DE L'AUDIOVISUEL, RELATIVE AU « PLAN MAGELLAN DE LA RTBF »

### Discussion

**M. le Président.** — La parole est à Mme de Groote pour développer son interpellation. Je signale dès à présent que Mme Defraigne, M. Istasse, Mme Derbaki Sbai et M. Bayenet se sont inscrits dans la discussion.

**Mme Julie de Groote (CDH).** — Monsieur le Président, monsieur le ministre, fallait-il, comme le groupe CDH l'avait proposé la semaine dernière, organiser un débat sur la RTBF ? Bien sûr que oui, et je voudrais m'arrêter un instant sur la nécessité d'avoir ce débat au sein de notre Assemblée. Nous avons été contraints de le demander car, dans le cadre des questions d'actualité, des limites de temps nous étaient imposées.

Cependant, avant de parler de délocalisation de centres de production régionaux, il faut vraiment se demander le pourquoi fondamental du débat sur l'avenir de la RTBF.

N'oublions pas — il faut de temps en temps le rappeler — que la finalité première de la RTBF est de remplir des missions de service public. A travers les différentes propositions que l'on a entendues ou lues de restructuration, de délocalisation, d'assainissement ou encore de plus grande efficacité, c'est bien l'objectif que nous devons toujours garder à l'esprit. Je pense d'ailleurs que vous serez vous-même, monsieur le ministre, le premier à le redire puisque vous avez souhaité, il y a un an et demi, que notre Assemblée prenne la réelle mesure du contrat de gestion par rapport à ces missions de service public. Il est vrai que vous avez voulu sortir du rapport binaire entre le conseil d'administration et le Gouvernement pour en faire un débat au sein de notre Assemblée. Et ce débat a porté sur ces questions essentielles : est-ce que les missions de service public sont correctement remplies ? Sont-elles suffisantes ? Ou, au contraire, y a-t-il des missions de service public non remplies ? Notre télévision de service public est-elle réellement le reflet de ce dont la Communauté française souhaite se doter aujourd'hui en matière audiovisuelle ?

Le débat que nous avons eu il y a un an et demi a été passionnant. Je pense que l'ensemble des membres de la commission « Audiovisuel » en ont fait un réel débat de société, et non pas un positionnement

politique, pour reprendre les termes utilisés tout à l'heure par M. Cheron. Il disait en effet qu'au-delà de positionnements idéologiques, ce qui lui importait vraiment, c'était la Communauté française.

Mais il faut reconnaître qu'à l'époque, les limites du débat étaient telles que, lors de ces auditions très « fortes », nous avons entendu certaines demandes, auxquelles nous ne pouvions donner suite dans le cadre du mandat qui nous était imparti. Nous nous en sommes tenus à ce mandat assez strict, en pensant d'ailleurs que la situation ne pouvait pas changer très rapidement, ce qu'elle a pourtant fait ...

**M. Richard Miller**, ministre des Arts et des Lettres et de l'Audiovisuel. — Vous m'avez mal jugé. Il fallait vous attendre, effectivement, à ce que la situation évolue plus vite que vous ne le pensiez ...

**Mme Julie de Groote (CDH).** — Vous faites allusion à votre caractère primesautier ?

**M. Richard Miller**, ministre des Arts et des Lettres et de l'Audiovisuel. — Non, à mon caractère très volontaire.

**Mme Julie de Groote (CDH).** — La RTBF traverse, depuis un an, une zone de turbulence, et c'est donc bien le moment — pour confirmer ce caractère volontariste que vous venez d'évoquer, monsieur le ministre — de reprendre le débat en son cœur même, et pas seulement au travers de questions d'actualité ou d'interpellations. Il faut se poser plusieurs questions essentielles. Faut-il une télévision de service public ? Si oui, la RTBF remplit-elle ses missions de service public ? Si oui, les moyens qui lui sont impartis sont-ils adéquats, et cela, tant en termes financiers et humains que d'infrastructure ?

Je tenais à préciser cela d'entrée de jeu, de façon que l'on ne nous taxe pas d'emblée de sous-régionalisme, etc. On a bien posé le débat là où il l'a été, au sein de la commission de l'Audiovisuel, c'est-à-dire au cœur même des missions de la RTBF.

Ma première demande s'adressera dès lors plus particulièrement à la Présidente de notre assemblée ou à vous-même, monsieur le Président, qui la remplacez pour le moment, et au Président de la commission de l'Audiovisuel. Nous souhaiterions que notre assemblée se penche sur les implications du plan adopté, le 9 octobre, par le conseil d'administration.

Vous nous avez affirmé, monsieur le ministre, que le plan Magellan ne toucherait en rien au contrat de gestion ni à la dotation. Cette affirmation demande des explications, tant de votre part que de celle de l'administrateur général. On a, en effet, du mal à croire en cette neutralité parfaite, alors même que toute la philosophie de conception et de production de la RTBF est revue par le plan Magellan.

A la limite, je dirais que, si le contrat de gestion n'est en rien modifié par le « Big Bang » que représente le plan Magellan, c'est qu'il est une feuille de route dépassée et qu'il conviendrait au plus vite de le repenser.

Je me souviens d'un débat fort intéressant que nous avons mené à l'occasion d'une réflexion lancée par Mme Wynants sur le fait de savoir quel était exactement le type de contrat de gestion que la RTBF elle-même souhaitait. Était-ce une feuille de route générale reprenant les objectifs généraux à remplir en termes de missions de service public ou étaient-ce les points, les virgules, les minutes et les secondes, bref, une description très précise, qui correspond à la situation actuelle ? La RTBF souhaitait une description très

précise. La refonte de la philosophie même de la conception et de la production au sein de la RTBF concerne nécessairement le contrat de gestion. Si ce n'est pas le cas, cela signifie que celui-ci doit lui-même être revu.

Nous demandons un débat général sur le plan Magellan au sein de notre assemblée. Nous comptons également vous entendre, ainsi que M. Philippot, sur les implications éventuelles sur le contrat de gestion en cours et la dotation accordée à la RTBF ou, en tout cas, sur les moyens financiers qui lui sont octroyés.

J'en viens maintenant à un point essentiel du plan Magellan, celui du volet financier. Plusieurs décisions prises par le conseil d'administration du 9 octobre font directement référence aux compétences de la Communauté française. Le conseil d'administration a d'ailleurs fortement insisté sur le fait que « la réussite de ce plan était subordonnée à un ensemble de garanties à obtenir. » La première condition demandée est une adaptation rapide du décret organique de la RTBF. En commission « Culture » de la semaine dernière, vous nous avez dit que le décret était toujours au Conseil d'Etat et que vous espériez une adoption avant la fin de l'année. Dont acte. La seconde condition de réussite du plan est une série de garanties financières.

Le 9 octobre 2002, le conseil d'administration de la RTBF n'a fait que « prendre acte » des évaluations financières nécessaires à la réorganisation proposée par l'administrateur général : l'investissement technologique est de 60 millions d'euros et l'investissement immobilier est de 75 millions d'euros, ce qui donne, au total, 135 millions d'euros.

L'ensemble de la réorganisation, en ce compris son volet social, le financement des besoins de trésorerie et le financement du plan exceptionnel ont fait l'objet d'estimations financières pluriannuelles.

L'administrateur général recommande — toujours au conseil d'administration du 9 octobre — l'hypothèse de financement extérieur de 70 % à la RTBF.

Tout cela est très bien, mais la question essentielle sur laquelle repose cette réorganisation et le redéploiement reste sans réponse, selon les termes même du conseil d'administration, qui en subordonne la réussite.

Dans ce montage, on s'interroge sur les capacités de garanties de la Communauté française pour, d'une part, les emprunts de trésorerie nécessaires et d'investissements à charge de la RTBF et, d'autre part, la prise en charge du risque potentiel lié à une croissance à moyen terme des taux de cotisation en matière de pension. J'avais d'ailleurs déjà évoqué ce problème lors des auditions relatives au contrat de gestion.

Ces questions débouchent directement sur le financement du plan d'investissement pour remettre à niveau le parc immobilier et d'infrastructure technologique de la RTBF.

Je ne m'exprime pas en tant que Bruxelloise mais au nom de mon groupe CDH. A la lecture de l'interview de M. Van Cauwenberghe dans *La Libre Belgique* du 12 octobre dernier, je m'inquiète d'un certain donnant-donnant ou de certains gages à donner dans le cadre même de ce plan. Donc, si on conditionne la réussite de ce plan à un refinancement, il faut en préserver l'autonomie de conception et de pensée. On est en effet en droit de se demander si le politique, quel qu'il soit, — la semaine dernière, j'ai parlé du comité de soutien de M. Marc Cools pour l'immeuble Reyers — ne va pas dicter ses conditions au management pour la localisation d'outils de production. Dans cette interview, M. Van Cauwenberghe dit : « Nous souhaitons le maintien

d'outils de production, d'emplois et d'expériences professionnelles au sein des centres régionaux existants. Il ne faudrait pas que les moyens techniques et humains des centres wallons de la RTBF s'inscrivent en régression et que le plan se traduise par une recentralisation sur Bruxelles. Mais, sur ce point, j'ai eu des assurances. » C'est ce qu'explique le ministre-président wallon, lequel a eu des contacts avec M. Jean-Paul Philippot.

**M. Maurice Bayenet (PS).** — Cela vous étonne ? Vous ne voudriez quand même pas un chèque en blanc ?

**Mme Julie de Groote (CDH).** — Mais alors, il ne faut pas faire de l'angélisme ! Il ne faut pas présenter le plan Philippot comme de l'angélisme.

Dans *Le Soir* du 15 octobre, M. Van Cauwenberghe dit qu'il faudra imaginer un montage financier original. Je pense qu'il devra effectivement être original, vu les chiffres évoqués. Il dit aussi être ouvert à la discussion. Je le cite : « On peut avancer à deux conditions. La première, que le plan RTBF consolide bien les centres régionaux. Deuxièmement, qu'il y ait une responsabilité éditoriale, rédactionnelle en Wallonie. » Là, il faut bien s'entendre. Il faut voir cette responsabilité dans le cadre du plan qui est proposé par l'administrateur général. Qu'est-ce que cela veut dire exactement ? Tant qu'à faire une réforme, essayons de bien la faire.

En ce qui concerne la localisation de l'unité des sports, là aussi M. Van Cauwenberghe prend la place de l'administrateur général de la RTBF et précise clairement ses desiderata : « Je plaide aussi pour que l'unité des programmes sportifs soit implantée dans un des centres wallons de la RTBF. »

C'est une ineptie que de détacher l'information sportive de l'information générale. C'est au JT et près du JT que doit être analysée l'information sportive sur le plan journalistique.

L'information sportive fait partie intégrante des faits de société et des enjeux socio-politiques qui méritent des explications, notamment au niveau de l'éthique ...

C'est pourquoi, le journaliste sportif doit avoir sa place aux côtés de ses confrères qui analysent la politique et le socio-économique.

Il est dès lors inquiétant que dans le plan Philippot, seule cette unité des sports n'est pas encore clairement localisée.

J'aimerais savoir si cette unité est une monnaie d'échange et, dans l'affirmative, pour quelles raisons ? Cela s'intègre-t-il dans la ligne éditoriale claire voulue par M. Philippot ? Je vais y venir ; c'est une partie du plan que je soutiens. Je pense que les événements sportifs ont leur place auprès du JT. Je pense que c'est un point important qui mérite une discussion éditoriale et qui ne doit pas se limiter à une monnaie d'échange.

Par ailleurs, toujours dans *Le Soir*, M. Kubla parle de financer via un « incubateur ». Qu'entend-il par ce terme ?

Par rapport à une profonde réorganisation, que nous trouvons courageuse, sur la structure de l'entreprise et ses méthodes d'organisation et de travail, on peut se demander quelle sera l'interférence du politique qui monnaie — c'est bien le ton qu'il a employé qui est surtout choquant — déjà son aide éventuelle. C'est une approche politique rampante qui, je pense, n'entre pas dans le cadre de la philosophie qui nous est présentée. Cette approche a de quoi nourrir des craintes quant au choix des nouveaux responsables, notamment dans les rédactions d'information.

Si le plan Magellan comprend vraiment une grande innovation, c'est effectivement cette nouvelle organisa-

tion de la programmation et de la production. Dorénavant, la localisation d'une chaîne complète se fera sur un même site ou, pour le dire autrement, le regroupement régional se fera par thématique : le divertissement à Liège, l'information à Bruxelles, les documentaires et la jeunesse à Charleroi, la radio à Mons. Je ne critiquerai pas à l'emporte-pièce ce point fort du plan Magellan.

Tout d'abord, parce qu'il rejoint ce que le groupe CDH a mis en avant lors du débat sur le contrat de gestion : depuis le début, nous plaçons pour une véritable couleur de chaîne. Cela implique — les conclusions de la commission ont été consensuelles — une programmation forte qui doit ensuite être exécutée par les centres de production régionaux et non l'inverse, à savoir des centres de production qui imposeraient leurs impératifs à la programmation de la chaîne. Ensuite, il faut dire dans quel contexte nous jouons : l'audit qui a conduit M. Philippot à présenter le plan Magellan n'est pas parti d'une page blanche. Cet audit ne s'est pas construit à partir de la question historique de savoir comment produire le plus efficacement possible les émissions de télévision de service public dans un environnement. On pourrait se dire tout d'un coup qu'il vaudrait mieux les produire à un seul endroit. Non, l'exercice est parti de l'existence des centres régionaux, qui n'ont d'ailleurs jamais été remise en question par mon groupe.

**M. Richard Miller, ministre des Arts et des Lettres et de l'Audiovisuel.** — Je vous remercie de le souligner, parce que c'est bien la preuve que, contrairement à ce que dit votre chef de groupe, j'ai tenu compte du débat parlementaire qui avait été sollicité, et des conclusions de ce débat. Le plan Magellan tient compte du débat parlementaire que j'ai voulu et auquel je vous remercie d'avoir pleinement participé.

**Mme Julie de Groote (CDH).** — Si je puis nous donner quelques fleurs, c'est en particulier grâce à la position du groupe CDH qui a demandé une couleur de chaîne plus forte avec des centres de production existants, qui doivent exécuter ce qui a été conceptualisé à un niveau général et de façon cohérente,

*(Mme Schepmans, Présidente, reprend la présidence du Parlement.)*

**Mme la Présidente.** — Madame de Groote, je vous rappelle que vingt minutes sont prévues pour chaque orateur et que vous avez déjà dépassé votre temps.

**Mme Corbisier-Hagon.** — Madame la Présidente, tout à l'heure, le temps normalement imparti à M. le ministre-président était de trente minutes alors que celui-ci a parlé pendant 45 minutes. Mon intervention n'a duré que dix minutes alors que j'aurais pu parler durant une demi-heure. Aussi, laissons Mme de Groote s'exprimer, je vous prie. Nous avons déjà raté un débat la semaine dernière !

**Mme Julie de Groote.** — Dans ce cadre, je voudrais mettre en garde contre d'éventuelles dérives.

Auparavant, on considérait parfois les centres régionaux comme des baronnies. Demain, il ne faudrait pas que celles-ci se transforment en forteresses. Ce point n'est pas assez clair dans le plan. Si la responsabilisation finale de la direction de chaîne n'est pas suffisamment assise, les centres régionaux pourraient encore plus que par le passé se transformer en centres de programmation. Je pense que cette dérive a été suffisamment stigmatisée dans le cadre de nos travaux en commission de l'audiovisuel. C'est donc vrai que je réagis non pas à ce que dit M. Van Cauwenberghe,

je le comprends, mais au ton avec lequel il le dit, c'est-à-dire par rapport à la philosophie du plan présenté par M. Philippot. Cette philosophie, je la soutiens.

Vous serez d'accord avec moi sur ce point, monsieur le ministre, je pense ici à un appel qui nous a été fait, lors des auditions, par les « créatifs » de la RTBF pour qu'ils puissent retrouver une structure et une procédure adéquates à l'intérieur même de la maison pour défendre leurs projets. Je pense vraiment qu'il s'agit d'un point essentiel d'articulation entre ces centres de production régionaux qui ne sont plus appelés ainsi mais qui restent d'autant plus forts qu'ils auront toute la production d'un thème donné et la conceptualisation de chaînes qui se fera ailleurs.

Venons-en à une réalité régionale. C'est vrai, je l'ai dit lors de la question d'actualité, on ne peut pas dire que le centre de production de Bruxelles ait été gâté dans la redistribution des missions. Certains points me semblent assez difficiles à comprendre. Le premier, dont on a beaucoup parlé et au sujet duquel j'aimerais vous réentendre, consiste à expliquer comment vous concevez qu'en radio, tant Bruxelles Capitale que Musique 3 partent vers Mons. Je me demande si ce n'est pas là mettre en péril la particularité de cette radio qui a su très bien conjuguer à la fois un ancrage local bruxellois et son rôle de radio située dans une capitale européenne, et cela au-delà d'économies d'échelle que l'on pourrait faire par ailleurs à Mons. Comment préserver cette couleur ?

En outre, pour Musique 3, on peut s'interroger sur la raison de cette délocalisation puisqu'il ne s'agit pas ici de faire des économies d'échelle avec d'autres programmes musicaux par définition. Je reprendrai ce que notre chef de groupe a dit la semaine dernière, à savoir que ces délocalisations nous semblent tout à fait insuffisamment étayées du point de vue de l'impact humain qu'elles représentent.

Enfin, je voudrais faire référence—toujours dans ce point « bruxellois » — à la discussion que nous avons eue la semaine dernière sur un pôle européen de cinéma qui se grefferait à partir de Télébruxelles. Il y a un certain paradoxe à vouloir, d'une part, délocaliser et lancer, d'autre part, un programme-pilote calqué sur Angers pour faire de Bruxelles un pôle fort en matière d'audiovisuel européen.

J'en viens à mon cinquième point. Le succès d'une meilleure organisation des synergies dépend de conventions-cadre à établir avec les radiotélévisions locales et communautaires. On ne peut pas dire que ce dossier soit neuf. Déjà la ministre de Permentier nous avait très ingénument promis incessamment un projet de décret. Nous attendons toujours de pouvoir l'examiner concomitamment, je pense, avec une proposition de décret déposée par le groupe socialiste.

Je rappelle aussi les recommandations de la Commission de l'audiovisuel, dans le cadre du contrat de gestion, qui demandaient de favoriser les collaborations avec les télévisions locales et communautaires notamment. Où en est-on aujourd'hui ? De premières négociations ont-elles déjà débouché sur du concret ? Surtout, quels critères objectifs peut-on retenir pour avoir des synergies en matière d'information tout en préservant les spécificités locales ? C'est bien ce que nous voulons : faire des économies d'échelle tout en préservant les spécificités locales.

**Mme la Présidente.** — Madame de Groote, je vous demande de conclure. Je ne voudrais pas que l'on puisse penser que je ne suis pas impartiale, mais vous dépassez largement votre temps de parole.

**Mme Julie de Groote.** — Je termine, madame la Présidente.

Dernier point : tous les mandats sont remis à plat. La procédure de désignation suivra-t-elle le projet de décret du Gouvernement relatif au statut de la RTBF ? Oui. Nous avons déjà vécu un épisode d'urgence en la désignation de l'administrateur général alors que, dans le même temps, vous preniez une nouvelle transparence dans le cadre de la procédure de nomination. Qu'en sera-t-il pour les autres postes à l'avenir et dans quel avenir ?

Je terminerai par un petit clin d'œil. Pourquoi avoir choisi Magellan comme emblème de ce plan ? D'abord, il n'est pas arrivé où il voulait ! Ensuite, il a été tué en cours de route, ce qui est un peu gênant, et, finalement, ce qui est inquiétant par rapport à nos cinq centres de production régionaux qui existent actuellement, un seul de ses cinq vaisseaux est rentré à bon port. Je me demandais donc la raison de ce choix ... A moins que l'on ait voulu évoquer la nébuleuse : le petit nuage Magellan, ou le grand nuage Magellan ...

**Mme la Présidente.** — La parole est à Mme Wynants pour développer son interpellation jointe.

**Mme Bernadette Wynants (Ecolo).** — Madame la Présidente, monsieur le ministre, chers collègues, tous ceux qui ont participé aux travaux de la commission de la Culture et de l'Audiovisuel, voici un an et demi, étaient loin de s'imaginer à quel point les choses allaient bouger. On se doutait seulement qu'il y aurait un nouveau contrat de gestion et ce fut le cas.

Nous avons posé une série de questions et de constats qui débordaient largement du cadre du contrat de gestion.

Dans la conclusion de mon intervention au cours du débat en séance plénière — c'était encore dans l'hémicycle du Sénat —, j'avais souligné qu'il faudrait sans doute revoir le décret, mais je n'étais pas sûre que nous aurions l'occasion de le faire. Votre réaction à l'époque, monsieur le ministre, laissait entendre que vous n'y étiez pas opposé, mais rien ne laissait présager une telle évolution. Je reprendrai trois des problèmes que nous avons relevés en commission, en dehors même des enjeux propres au contrat de gestion.

Tout d'abord, la prise de décision nous semblait problématique — ce que nous avions appelé le pilotage. Il est intéressant de relire une phrase du rapport et des recommandations : « La commission recommande que la structure hiérarchique de la RTBF soit repensée, dans le sens tant d'une simplification que d'un renforcement du pouvoir de décision des responsables de la programmation des chaînes radio et télé. Elle recommande que les mandats de direction soient attribués à partir d'appels à candidatures et que les projets des candidats choisis soient rendus publics et réellement évalués en cours de mandat. »

Nous avons également relevé des problèmes en matière de gestion des ressources humaines. Nous avons pointé un déficit en termes de gestion positive des ressources humaines, déficit en matière de communication, mais aussi de formation du personnel. Nous proposons déjà la création d'une direction des ressources humaines.

Nous avons pointé aussi la nécessité de clarifier le recrutement et de le rendre plus transparent.

A la suite de ces travaux, un nouveau contrat de gestion tout à fait satisfaisant a été adopté, mais qu'allait devenir ces autres aspects que nous avions pointés ? En attendant, et dans le doute que les choses puissent bouger, le groupe Ecolo avait déposé en décembre une proposition de décret qui visait les procédures de désignation des directeurs. Parallèlement à cela, la Gouvernement travaillait déjà à l'époque et

jusqu'il y a peu encore, à un projet de décret pour revoir le décret RTBF sous plusieurs aspects, dont celui de la désignation des responsables. Il faut également souligner le changement d'administrateur général auquel nous avons été attentifs. Je me souviens que nous avons pu discuter des procédures de désignation.

Actuellement, nous sommes confrontés à un nouvel épisode important : M. Philippot, le nouvel administrateur général, a présenté son plan Magellan au conseil d'administration de la RTBF qui en a adopté les grandes lignes. A la lecture de ce plan, j'ai l'impression que l'ensemble des orientations prises par les membres de la commission sont rencontrées. C'est très visible, notamment sur les points que j'ai évoqués tout à l'heure, c'est-à-dire les modes de décision. Nous demandions que la hiérarchie de la RTBF soit repensée. Selon moi, il s'agit d'un des aspects essentiels du plan en question. De nombreux éléments peuvent encore être discutés, mais il y a là une option forte qui ressemble au souhait que nous avons exprimé.

Relevons également l'idée de privilégier un pilotage par média et par chaîne, plutôt que la coexistence de deux modes de pilotage. Nous avons jugé problématique cette cohabitation entre deux modes de décision, d'une part, une décision prise par média — radio, télé — et, d'autre part, une décision prise par centre de production. Ces deux modes de pilotage semblaient se paralyser mutuellement et empêcher le fonctionnement. Nous saluons donc l'idée d'une clarification et le choix clair pour un pilotage en termes de média.

Ces questions me semblent plus fondamentales que celle de savoir à quel endroit chaque unité de production va être localisée.

Le plan présenté ne définit cependant que des grandes lignes; il semble que le conseil d'administration n'ait pris aucune décision sur la manière de concrétiser ces options. Et c'est là qu'il faut rester vigilants. Nous serons attentifs à toutes les décisions qui seront prises par la suite.

Je voudrais pointer quelques enjeux. Il n'appartient pas au Gouvernement de prendre telle ou telle décision, mais puisque le débat est ouvert, nous pouvons nous en saisir et nous positionner.

Un des enjeux est bien sûr l'information. Dans le cadre des débats futurs et des décisions à prendre par la suite, l'objectif primordial est la qualité de l'information et la qualité de la couverture de l'information régionale. Pour moi, savoir si telle chaîne de radio est située à tel endroit n'est pas le plus important. L'essentiel est d'avoir la garantie d'une information de qualité à Bruxelles et en Wallonie, une information proche des citoyens. Je dirais même plus : nous devons non seulement garantir une information locale et régionale de qualité, mais nous pourrions souhaiter que celle-ci puisse trouver un plus grand droit de cité sur « La Première » en radio ou au journal télévisé. On a constaté une prise de conscience à cet égard dans les assemblées régionales. Ce qui est primordial à travers cet enjeu de l'information, c'est de construire et de préserver un espace public commun.

C'est un lien politique, finalement. Je ne vois pas bien l'intérêt d'une radio pour un auditoire relativement restreint où les citoyens ou les politiciens se parleraient à eux-mêmes. Au-delà d'une information régionale et locale, il convient que celle-ci soit répercutée dans un espace public commun. A écouter certains, il faudrait multiplier les chaînes radio afin qu'il y en ait une dans pratiquement toutes les villes de Wallonie. Le problème n'est pas là, me semble-t-il, mais bien dans la garantie d'une information de qualité.

Pour ce qui est de la localisation des radios, je crois qu'il faut des arguments solides. Il y a une volonté de

rationaliser, de rassembler les chaînes sur quelques sites. Examinons les argumentaires; sans doute y verrons-nous plus clair. Jusqu'à présent, nous n'avons pas encore eu beaucoup d'informations, mais pourquoi pas ?

Un autre enjeu que je souhaiterais relever est la nécessité de veiller à ce que les émissions culturelles soient réalisées en phase et au plus près des terrains culturels, wallons et bruxellois. C'est une question de rationalité. Le plan se présente comme rationnel et raisonné. On ne peut pas considérer qu'en se coupant du terrain culturel, on servira davantage la rationalité. On ne peut décréter la vitalité culturelle d'une région ou d'une ville. Il faut plutôt coller aux événements là où ils se développent.

Quant au financement, j'ai bien entendu l'interprétation que donne Julie de Groote aux propos de M. Van Cauwenberghe. Prenons ces déclarations au pied de la lettre. Une responsabilité éditoriale en Wallonie ? Dans le plan Magellan, il est question de développer à Namur une rédaction forte spécialisée dans les questions régionales wallonnes.

Consolider des centres régionaux ? La RTBF était décentralisée, elle le reste. Lors de nos débats en commission, nous n'avons jamais souhaité supprimer les centres régionaux. Nous souhaitions clarifier le mode de décision, ce qui est beaucoup plus important. Comme le groupe CDH, notre groupe ne voulait pas que la programmation se fasse en vertu d'impératifs locaux, liés au fonctionnement des centres. Le plan Magellan répond à cette préoccupation.

A propos du financement, il ne faut pas craindre de réaffirmer la RTBF comme un outil communautaire, au service de tous les Wallons et de tous les Bruxellois. Quelles que soient les modalités de financement du plan, nous devons souligner que nous ne souhaitons pas de régionalisation, même larvée, de cet outil incomparable. Une radio-télévision de service public est par définition et concrètement un outil de développement régional. Nous n'avons pas à apporter la preuve de l'intérêt pour des régions et sous-régions de participer à un espace public commun et de s'y projeter. Je ne pense pas que c'est en monnayant des implantations de radio ou des unités de production en télévision que la radio-télévision sera davantage un outil de développement régional. Au contraire. Nous devons avoir la force de le dire.

D'autres questions plus concrètes nous incombent, monsieur le ministre. La Communauté pourra-t-elle offrir la garantie d'emprunts ? Quelles décisions le Gouvernement prendra-t-il à cet égard ?

Tout comme vous, monsieur le ministre, je pense que le plan Magellan ne touche pas au contrat de gestion. Toutefois, n'aura-t-on pas la volonté d'augmenter les recettes publicitaires, ce qui aurait une incidence sur le contrat de gestion ?

Un autre enjeu sur lequel je ne vais pas m'étendre est l'aspect social du plan. Des négociations sont encore menées aujourd'hui. Savez-vous où en sont les discussions ?

Au-delà de la négociation syndicale qui doit avoir lieu, il faut veiller à recueillir l'adhésion du personnel. Nous devons être conscients qu'un plan aussi fort, aussi ambitieux et aussi difficile que le plan Magellan, qui propose des changements affectant un très grand nombre de personnes, ne réussira que si M. Philippot parvient à y rallier le personnel.

Ce plan se présente comme raisonné et rationnel mais il faudrait peut-être maintenant le travailler sur une rationalité des métiers et des savoir-faire. Il existe une rationalité de gestion, une rationalité économique, une rationalité des modes de production, etc. Essayons maintenant de toucher aux métiers et aux savoir-faire pour proposer des solutions concrètes.

Pendant un certain temps, il faut écouter le personnel, argumenter et répondre à toute une série d'inquiétudes légitimes. Il sera capital de mettre au point une procédure d'accompagnement du changement.

Le nouveau souffle de la RTBF ne dépendra pas uniquement de ce plan Magellan. La presse annonce que le Gouvernement a adopté, la semaine dernière, un projet de décret qui touche notamment aux procédures de désignation des postes de direction, point qui nous tient à cœur. L'objectif est d'assurer la transparence des décisions et une adéquation des profils aux postes, et de fonder les choix sur les compétences des candidats. Nous jugeons que cette évolution est positive mais quel est le calendrier prévu ? Comment tous ces changements vont-ils s'agencer harmonieusement dans le temps ?

Le plan Magellan et le projet de décret contiennent des décisions intéressantes. Celles-ci devront bien sûr être mises en pratique. Je renvoie à cet égard non seulement au Gouvernement mais aussi au conseil d'administration et aux responsables de la RTBF.

Pour conclure, je voudrais donc, monsieur le ministre, que vous nous donniez des précisions sur le calendrier des discussions relatives au plan Magellan et au projet de décret. Le Gouvernement prendra-t-il position sur les grandes options qui restent ouvertes ? Le plan Magellan est un cadre et il reste de nombreuses décisions à prendre pour le concrétiser. Quels grands principes d'orientation le Gouvernement retiendra-t-il ?

Selon moi, ce n'est peut-être pas la question centrale du plan. Et surtout, je voudrais savoir comment garantir la RTBF comme outil communautaire.

**Mme la Présidente.** — La parole est à Mme Defraigne.

**Mme Christine Defraigne (MR).** — Madame la Présidente, je ne ferai pas de préambule en me posant la question existentielle de savoir s'il faut ou non un service public d'audiovisuel. Je ne me livrerai pas à des comparaisons, qui ne sont pas toujours raison, entre le travail effectué par la commission de l'Audiovisuel il y a un an et demi et le plan Magellan parce que nous sommes à un stade ultérieur et que ces comparaisons, faites a posteriori, n'ont qu'un seul objet, celui de justifier intellectuellement et surtout moralement le travail que nous avons effectué. Je ne pense pas que cela soit utile ou nécessaire.

L'audiovisuel des services publics est en plein bouleversement. La concurrence est impitoyable puisque si l'offre télévisuelle est abondante, la surenchère commerciale est inévitable et l'état financier du principal bailleur de fonds, la Communauté française, demeure malgré tout précaire.

Dans cette enceinte, notre interlocuteur est le ministre de l'Audiovisuel alors que ce serait pourtant à l'administrateur — ou au directeur — général que nous eussions aimé nous adresser.

Monsieur le ministre, j'ai l'impression que votre position est intellectuellement confortable, une fois n'est pas coutume : si le plan réussit, vous pourrez vous targuer d'avoir loué ses qualités et s'il échoue demain, vous pourrez habilement dire que la « maison ertébéenne » avait les coudées franches pour décider de son devenir.

En effet, il semble bien que M. Philippot ait avancé seul avec le consultant choisi et pas nécessairement en s'entourant des réflexions de « ses » fonctionnaires ou des fonctionnaires généraux. Il a préféré aller de l'avant — certains diront « à la hussarde ».

La ligne directrice du plan paraît une évidence. On ne peut pas faire tout partout.

Indépendamment de la Charte des valeurs dont on a un peu l'impression qu'on a tartiné le plan, des axes fondateurs, je pense ne pas commettre de lapalissade en disant que la *summa divisio* s'articule entre la radio et la télévision.

Pour la radio, il est prévu deux sites : Bruxelles et la Wallonie. Trois chaînes à Bruxelles et deux en Wallonie. On a le sentiment que les implantations ont été choisies — et je le dis en termes pudiques — un peu au *vogelpick*. Peut-être pour toutes les implantations sauf pour une, je ferai une référence timide au choix du site de Musique 3.

Quels sont les éléments qui ont motivé les autres implantations ? Nombre de questions affluent : est-il raisonnable d'envisager à moyen terme la création d'une nouvelle chaîne sur internet, vu les coûts supposés de fonctionnement et de personnel ? Pourquoi cette chaîne est-elle d'ores et déjà budgétisée ?

Si l'implantation d'un certain nombre de chaînes locales disparaît, il est toutefois nécessaire d'avoir un décrochage et c'est là que le bât blesse. Apparemment, M. Philippot ne souhaite pas de longues tranches décrochées afin de préserver la cohérence, la couleur de la chaîne, le fil de l'animation.

Un exemple parmi d'autres : si la chaîne de radio liégeoise disparaît en termes d'implantation, force est de constater que l'émission Liège-Matin, par exemple, qui relève le défi de la concurrence, fait 29 % d'audience, ce qui ne se voit nulle part. Aucune chaîne de radio libre ni aucune chaîne ertébéenne n'atteint un tel taux d'audience. Un décrochage, dans cette perspective, est-il envisageable ? Ces décrochages vont-ils se limiter à de petites capsules d'informations de quelques minutes ou quelques secondes ?

Il me paraît indispensable qu'il y ait un espace pour valoriser le tissu associatif et culturel. A certains moments, je trouve quelque peu paradoxal de constater que les fossoyeurs des centres régionaux sont ceux-là mêmes qui prétendent valoriser l'associatif. En matière de tissu associatif, l'émission de Liège-Soir accueille 1 200 à 1 300 associations par an, soit deux à trois par jour. Il me paraît indispensable de conserver le lien de proximité et je m'étonne encore une fois que ceux qui prétendent défendre ce lien associatif et de proximité n'y soient pas plus attentifs.

Le second volet concerne la télévision. M. Philippot s'est imposé un tabou, valable en radio comme en télévision, à savoir conserver à tout le moins la notion de structure décentralisée qui existe aujourd'hui. Mons hérite donc d'une chaîne radio, Bruxelles se voit confier l'information, Charleroi les magazines et les documentaires et Liège, le divertissement et la variété, probablement parce que nous sommes des gens extrêmement drôles et comiques.

On nous dit que ce que Liège perdrait en radio, il le gagnerait en télévision. Si, sur papier, le Plan est théoriquement intéressant, je crois qu'il faut voir l'application et la validation pratique. Il faut que les investissements ...

Ecoutez, monsieur Cheron. Vous ferez vos commentaires à un autre moment. Laissez-moi continuer.

**M. Marcel Cheron (Ecolo).** — Je fais des commentaires quand je veux et je dis ce que je veux.

**Mme Christine Defraigne (MR).** — Nous avons été respectueux de l'intervention de votre collègue. Alors, vous faites vos commentaires en voix *off* mais vous laissez les orateurs s'exprimer. Votre ironie, vous la gardez pour vous. Vous n'êtes pas le président de l'assemblée.



**Mme la Présidente.** — Monsieur Cheron, vous ne faites pas tout ce que vous souhaitez. Vous le faites avec courtoisie.

**Mme Christine Defraigne (MR).** — Vous êtes un grossier personnage, monsieur Cheron.

**M. Marcel Cheron (Ecolo).** — Fait personnel !

**Mme Christine Defraigne (MR).** — Je le reconnais. Fait personnel. Notez-le, je ne demande pas mieux.

Donc, en pratique, il faut que les investissements suivent en Région wallonne. On s'est exprimé antérieurement sur les contacts qui ont eu lieu avec M. Van Cauwenberghe. Je voudrais savoir où sont ces pistes en termes de financement. J'ai cité l'exemple du divertissement et de la variété. A cet égard, des pistes sont-elles explorées avec la Communauté urbaine de Liège ? Des synergies sont-elles concevables avec la construction projetée de cette fameuse salle de spectacles — chère au grand argentier wallon, M. Daerden — de 12 000 places sur le site de l'ancien hôpital de Bavière ? Des synergies sont-elles envisageables avec la future Cité des médias ? Des synergies sont-elles envisageables avec la province ? Y a-t-il des subsides européens que l'on se donnera la peine d'aller chercher ? Que je sache, la Direction des Médias semble encore disposer d'une escarcelle. Voilà autant de questions qui, à l'heure actuelle, restent sans réponse. Plus nous lisons ce document demeuré confidentiel — c'est tout de même assez surréaliste — plus nous avons l'impression d'ouvrir la boîte de Pandore.

L'endroit où va être traité le sport — Mme de Groote y a fait allusion — est encore relativement flou.

Je m'interroge aussi quant à la couverture de l'information télévisée régionale. Une collaboration accrue avec les télévisions locales est certes nécessaire mais il faut veiller à la méthode de traitement de l'information en profondeur. En effet, les subsides dont bénéficient les télévisions locales émanent du même pouvoir subsidiant que la RTBF. Les sujets doivent donc être abordés de façon transversale et il me paraît dès lors indispensable de maintenir une cellule de travail commune.

**Mme la Présidente.** — Madame Defraigne, puis-je vous demander de conclure ? Votre intervention est de dix minutes.

**Mme Christine Defraigne (MR).** — Je vais terminer. J'aborde encore deux volets.

**Mme la Présidente.** — Je ne sais pas combien de volets vous avez encore l'intention d'aborder mais je vous demande de le faire rapidement.

**Mme Christine Defraigne (MR).** — L'intervention de Mme de Groote devait être de vingt minutes. Elle a parlé trente-deux minutes. Donc, en termes de proportionnalité, laissez-moi encore cinq minutes.

**Mme la Présidente.** — Madame Defraigne, je vous demande d'essayer d'être concise et de terminer votre intervention.

**Mme Christine Defraigne (MR).** — Le volet social me paraît évidemment fondamental. A terme, 470 personnes perdront leur emploi, quelles que soient les pistes envisagées. Quel sera le calendrier de gestion du changement ? S'il est un facteur d'angoisse, c'est bien celui du changement et de l'incertitude. Humainement,

je pense qu'il est indispensable de rassurer. A mon sens, il faut donc avoir un plan de gestion des ressources humaines. Par ailleurs, il faut savoir quelle est la logique et quels sont les impératifs réels qui ont présidé à l'élaboration de ce plan social. Qu'en est-il des acquis statutaires ? Une de mes craintes est que les recours au Conseil d'Etat se mettent à pleuvoir. Autant d'hypothétiques entraves au bon fonctionnement du plan en termes financiers.

Le dernier volet que je voulais traiter est l'aspect financier. A la lecture des documents de référence, j'ai l'impression qu'Andersen est la bible et le gourou. Outre le problème de l'accompagnement que je viens d'évoquer, se pose la question de la vente de Reyers. Il s'agit d'une opération soi-disant ponctuelle, *one shot* diraient certains, mais comment va-t-elle se dérouler ? Autre question financière : vous connaissez le problème crucial des pensions. Les modifications de personnel qui vont intervenir feront que les taux de répartition entre ceux qui supportent la charge des pensions seront profondément affectés.

**M. Richard Miller, ministre des Arts et des Lettres et de l'Audiovisuel.** — Je vous remercie de le saluer, madame Defraigne. C'est très intéressant.

**Mme Christine Defraigne (MR).** — J'ai ma liberté de parole, monsieur Miller.

**M. Richard Miller, ministre des Arts et des Lettres et de l'Audiovisuel.** — Je n'ai pas critiqué votre liberté de parole. Je vous dis que c'est très intéressant de l'avoir souligné.

**Mme Christine Defraigne (MR).** — Je conclus. Je demande à l'Exécutif comment il a réfléchi à cette question. En un mot comme en cent, je demande à l'Exécutif à quelle logique de gouvernail répond l'endettement de la RTBF. Dernière question : nous avons envisagé la possibilité de garantir les emprunts de trésorerie en commission des Affaires générales. Une telle possibilité est-elle envisageable en ce qui concerne le Plan Magellan ? Comme je l'ai souligné tout à l'heure, j'ai un peu le sentiment que c'est la boîte de Pandore que l'on ouvre, que les paramètres d'exécution sont conditionnels et conditionnés par les garanties que la RTBF pourra trouver. Je terminerai en disant que si Magellan a donné son nom à un détroit bordé de récifs, il a été tué par les Philippins. Cela, Mme de Groote ne l'a pas précisé. J'espère que M. Philippot ne sera pas à la RTBF ce que les Philippins ont été à Magellan.

**Mme la Présidente.** — Je propose d'interrompre ici la discussion concernant les interpellations jointes et de passer aux votes prévus à l'ordre du jour.

**M. Jean-Paul Wahl (MR).** — Madame la Présidente, je propose soit de suspendre la séance soit de poursuivre les interpellations, afin de permettre aux membres de l'assemblée d'être présents, y compris ceux de l'opposition.

**Mme la Présidente.** — Je suspends donc la séance durant 20 minutes.

La séance est suspendue.

— La séance est suspendue à 18 h 10.

— Elle est reprise à 18 h 50.

**M. le Président.** — La séance est reprise.



## VOTES

## PROPOSITION DE MOTION DEPOSEE EN CONCLUSION DE LA DECLARATION DE POLITIQUE GOUVERNEMENTALE DU MINISTRE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

*Vote nominatif sur l'ensemble*

**Mme la Présidente.** — Nous passons au vote sur l'ensemble de la proposition de motion déposée par MM. Wahl, Dupont et Cheron à la suite de la déclaration de politique gouvernementale.

— Il est procédé au vote nominatif.

48 membres ont pris part au vote.

46 membres ont répondu oui.

1 membre a répondu non.

1 membre s'est abstenu.

Ont répondu oui :

MM. Bailly, Bayenet, Mme Bertieaux, MM. Biefnot, Bodson, Boucher, Mme Cavalier-Bohon, MM. Cheron, Daerden, Daïf, de Clippele, De Decker, de Saint Moulin, Mmes Derbaki Sbaï et Defraigne, MM. Deghilage, Desgain, Dupont, Mme Emmery, MM. Galand, Guilbert, Hardy, Henry, Huin, Istasse, Jamar, Josse, Lahssaini, Mathieu, Meureau, Mme Molenberg, MM. Moock, Neven, Pary-Mille, Mme Persoons, Pieters, MM. Roelants du Vivier, Mmes Saudoyer, Schepmans, Servais-Thysen, MM. Smeets, Tiberghien, Trussart, Wahl, van Eyll, Mme Wynants.

A répondu non :

Mme Corbisier-Hagon.

S'est abstenu :

M. Elsen.

En conséquence, cette motion est adoptée. Elle sera transmise au ministre-président du Gouvernement.

**Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (CDH).** — Madame la Présidente, je voudrais motiver l'abstention de mon collègue, M. Elsen. Il a pairé avec M. Léonard, mais c'est bien parce que c'est M. Léonard !

Nous sommes navrés de voir qu'il faille attendre plus d'une demi-heure pour qu'un Parlement vote la confiance à son Gouvernement.

## PROJETS DE MOTION DEPOSES EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. DE LAMOTTE A MME DUPUIS, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « LES ETUDES DE MEDECINE VETERINAIRE »

*Vote nominatif*

**Mme la Présidente.** — Nous passons au vote sur les projets de motion déposés le 15 octobre 2002 par MM. Wahl, Dupont et Cheron d'une part, et par Mme Corbisier, d'autre part, en conclusion de l'interpellation de M. de Lamotte à Mme Dupuis, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promo-

tion sociale et de la Recherche scientifique, concernant « les études de médecine vétérinaire ».

Je vous propose de procéder au vote nominatif sur l'ordre du jour pur et simple déposé par MM. Wahl, Dupont et Cheron.

La parole est à Mme Corbisier pour une explication de vote.

**Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (CDH).** — Madame la Présidente, je voudrais souligner combien nous sommes aux antipodes de ce que nous proclamons.

En effet, la semaine dernière, quand il y a eu interpellation de Mme Dupuis sur les études de médecine vétérinaire, nous avons déposé une motion très mesurée et très raisonnable en trois points. Nous demandions :

1. Que le Gouvernement prenne ses responsabilités pour un enseignement de qualité,

2. Qu'on prenne contact avec les ministres français compétents,

3. Qu'on mette les facultés concernées autour de la table.

Nous nous basions sur des considérants tenant au Parlement.

Une motion pure et simple a été déposée et la majorité veut se rallier à cette dernière alors que, dans le même temps, on déclare qu'il faut faire vivre le Parlement et qu'il faut s'exprimer. Mme la Présidente elle-même fait, il y a deux jours, des déclarations dans la presse à ce sujet.

Il y a donc là une première inconséquence dans votre geste.

Par ailleurs, cette motion était mesurée devant les propositions de Mme la ministre, qui ne convenaient à aucun des recteurs. En effet, les recteurs, quand ils s'expriment sur la proposition de Mme Dupuis d'un examen avant la première candidature, sont tous négatifs et disent ce qu'un autre ministre du même Gouvernement a d'ailleurs dit une heure plus tard, à savoir que ce genre d'examen ne résoudrait pas le problème et que nous garderions un encombrement de Français dans nos murs.

Cela a réveillé les monstres du Loch Ness dont parlait M. Cheron à propos du baccalauréat.

Toutes les considérations que je viens de faire montrent combien il est néfaste de voter la motion pure et simple. Et de passer à l'ordre du jour !

Il y en a parmi vous qui se sont déclarés contre ce qu'a dit Mme la ministre. Il y en a même au sein du Gouvernement qui ne sont pas d'accord. Et on vote tout simplement et on passe à l'ordre du jour !

Madame la Présidente, un Parlement qui veut se redonner une image, après avoir attendu 35 minutes pour qu'une majorité vienne enfin au secours de son Gouvernement, va maintenant passer à l'ordre du jour avec une majorité qui n'est pas d'accord sur la proposition faite par la ministre.

**Mme la Présidente.** — Nous passons au vote.

— Il est procédé au vote nominatif.

48 membres ont pris part au vote.

46 membres ont répondu oui.

1 membre a répondu non.

1 membre s'est abstenu.

Ont répondu oui :

MM. Bailly, Bayenet, Mme Bertieaux, MM. Biefnot, Bodson, Boucher, Mme Cavalier-Bohon, MM. Cheron, Daerden, Daïf, de Clippele, De Decker, de Saint Moulin, Mmes Derbaki Sbai et Defraigne, MM. Deghilage, Desgain, Dupont, Mme Emmery, MM. Galand, Guilbert, Hardy, Henry, Huin, Istasse, Jamar, Josse, Lahssaini, Mathieu, Meureau, Mme Molenberg, MM. Moock, Neven, Pary-Mille, Mme Persoons, Pieters, MM. Roelants du Vivier, Mmes Saudoyer, Schepmans, Servais-Thysen, MM. Smeets, Tiberghien, Trussart, Wahl, van Eyll, Mme Wynants.

A répondu non :

Mme Corbisier-Hagon.

S'est abstenu :

M. Elsen.

En conséquence, cette motion est adoptée. Elle sera transmise au ministre-président du Gouvernement.

**M. Elsen.** — J'ai pairé avec M. Léonard, madame la Présidente.

## INTERPELLATIONS JOINTES

### *Reprise de la discussion*

**Mme la Présidente.** — Nous reprenons la discussion des interpellations jointes.

La parole est à M. Istasse.

**M. Jean-François Istasse (PS).** — Madame la Présidente, chers collègues, après ce long tunnel, nous reprenons nos émissions normales, monsieur le ministre !

Monsieur le ministre, je me fais l'interprète de ce que le groupe socialiste souhaitait vous dire avant ces incidents. La RTBF affronte à nouveau de nombreux problèmes, nous le savons tous. Nous sommes particulièrement d'accord avec M. Cheron quand il a dit que ne rien faire équivalait pour cette institution importante à aller droit dans le mur. Nous pensons réellement qu'il fallait que ce plan stratégique soit déposé, à un moment où la télévision de secteur public est effectivement confrontée à une concurrence de plus en plus acharnée. Plus que tout autre média, elle est partagée entre sa volonté de faire de l'audience pour être reconnue en tant que telle comme télévision et radio, et sa stratégie de service public, sa stratégie culturelle, sa stratégie de création. Nous devons veiller à ce qu'elle puisse développer ces deux aspects de sa mission.

Je tiens à affirmer notre sentiment extrêmement positif face à ce plan stratégique qui, enfin, semble donner aujourd'hui à ce service public, à notre télévision et à notre radio, une vision à long terme, ce qui était manifestement le plus nécessaire à l'heure actuelle.

Il est certain que nous aussi, nous voulons préserver cet outil et continuer à fonctionner sur la base de l'éthique qui la mobilise et la justifie. Nous devons la repenser pour répondre aux nécessités du paysage audiovisuel qui est le nôtre et que nous ne pouvons changer.

Recherchons-nous l'audience à tout prix ? Voulons-nous sacrifier des valeurs comme la qualité des informations, leur variété, la diversité culturelle et la proximité ? Non, bien évidemment ! La réorganisation et la relance proposées par le plan Magellan répondent à notre sens aux grands objectifs de la télévision et de la radio que nous voulons tous, me semble-t-il, et à ce titre, nous l'approuvons bien entendu.

Nous approuvons aussi ce mot d'ordre lancé dans le plan, « audace et enrichissement », tout comme cette volonté de maintenir l'identité et les valeurs d'une télévision et d'une radio de service public. Nous pensons que la Communauté française doit permettre à la RTBF de conserver son indépendance et sa créativité et assurer ce passage difficile vers une radio-télévision du XXI<sup>e</sup> siècle.

Le plan vise évidemment à un meilleur équilibre dans le choix des programmes, une plus grande cohérence de chaque chaîne, un accroissement des parts de marché. Quant à la télévision, le plan Magellan vise à la rendre fédératrice, attractive pour un grand public, enrichissante et tournée vers les jeunes.

Ce sont des objectifs concrets et positifs très importants que nous ne pouvons que soutenir et c'est ce que nous faisons. Je dirais même que nous approuvons ce plan dans l'enthousiasme parce qu'il est nécessaire pour la RTBF.

Bien sûr, face à de tels changements, certaines inquiétudes apparaissent qui sont en partie légitimes et doivent être rencontrées, tant par les organes de gestion de la RTBF que par la Communauté française dans son ensemble.

Dans ces préoccupations, il y a d'abord le personnel qui est à nouveau bousculé par ces changements et ces réformes. Les mesures de restructuration s'ajoutent à celles qui ont déjà été prises dans le passé et nous savons pourquoi il faut à nouveau revenir avec des plans de restructuration du personnel. L'encadrement va être transformé et la contractualisation de personnel engagé est, bien entendu, à l'ordre du jour.

Nous souhaitons évidemment que la direction de la RTBF et le Gouvernement restent attentifs aux conséquences sociales de ce plan et contribuent à assurer des mesures d'équité tout autant que la capacité de l'institution à poursuivre ses activités.

L'objectif est de maintenir les capacités de création au sein même du personnel et ces résultats doivent absolument être atteints.

Par ailleurs, je ne suis pas le premier à évoquer l'avenir des centres régionaux, ce qui a fait couler beaucoup d'encre. Je rappelle que nous ne nous sommes jamais opposés aux centres de production. Je voudrais rendre le ministre, le Gouvernement et les instances de la RTBF attentifs au fait qu'une décentralisation de la production reste, me semble-t-il, nécessaire voire indispensable, c'est d'ailleurs prévu dans le plan Magellan.

On le voit, la capacité à rester proche, à capter tant l'attention que l'information est la clé du succès du service public dans ce domaine. Dès lors, l'avenir de l'information produite en Région wallonne, l'avenir des centres régionaux wallons nous semble effectivement un objectif important. J'ai entendu divers plaidoyers; je voudrais moi aussi plaider pour le centre radio d'Arion mais aussi pour le centre de Verviers, Radiolène, qui est un cas assez particulier de la RTBF et que nous souhaitons voir maintenir, avec l'ensemble des partis politiques verbiétois qui se sont d'ailleurs exprimés à ce sujet. Les premières réponses de l'administrateur général me semblent extrêmement positives dans ce sens. Une nouvelle formule, même allégée, permettrait de maintenir à Verviers une présence RTBF bien nécessaire.

L'idée d'affecter une chaîne à un lieu nous semble intéressante si cela aboutit à une meilleure cohérence et à une intégration des équipes qui traitent l'information. Bien entendu, il ne serait pas positif de supprimer les ressources que constituent ces centres régionaux où les rédactions puisaient non seulement leurs informations mais aussi bon nombre des capacités créatrices de la RTBF. Il me semble utile de rappeler que la RTBF, sur le plan décentralisé, joue un rôle d'acteur politique, au sens noble, économique et social, et

qu'elle devrait pouvoir poursuivre, au travers de ce qui est proposé dans le plan Magellan, ce rôle dans les régions.

Enfin, vous me permettez d'ajouter qu'il nous paraît important de situer la RTBF dans ses relations avec les télévisions locales. Celles-ci devraient être revues. La Communauté française devrait exercer pleinement son rôle de régulateur entre la RTBF et les télévisions locales, en rappelant les missions des uns et des autres, en particulier les missions de service public des télévisions locales qui figurent dans le projet de décret sur l'audiovisuel que nous attendons.

Voilà, Madame la Présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, les réflexions et les interrogations que suscitent ce plan en ce qui nous concerne.

Je voudrais conclure en posant deux questions qui rejoignent en partie ce qui a été dit tout à l'heure.

D'abord sur le volet social, il nous paraît important de demander au Gouvernement s'il est prêt à assurer la garantie du plan social annoncé par le plan Magellan. Je pense en particulier au volet du plan de pension qui est important, non seulement pour le personnel qui va quitter mais aussi pour l'avenir du personnel qui reste en place parce que, lui aussi, devra un jour bénéficier d'une pension.

Ensuite, sur le plan des investissements, il est bien clair que la RTBF fait nettement appel au Gouvernement de la Communauté française pour obtenir une garantie de bonne fin de ce financement des investissements indispensables pour son plan de repositionnement. Je me permets également d'interroger le Gouvernement à ce sujet.

Monsieur le ministre, en conclusion, le conseil d'administration de la RTBF a proposé un projet enthousiasmant indispensable et une nouvelle logique qui devraient l'aider à se positionner dans le paysage audiovisuel européen. Nous l'espérons, nous la soutenons et nous faisons confiance à ses dirigeants et à ses agents pour parvenir à atteindre cet objectif ambitieux. Il nous semble, en tout cas, essentiel qu'ils fassent la preuve des valeurs du service public comme base même de leurs réflexions. Pour nous, préserver le caractère public de notre radio télévision revient aussi à préserver un outil de création, d'expression et d'éducation pour tous les francophones de Belgique. Pour nous, c'est une pierre d'angle et nous approuverons de tout cœur toutes les initiatives qui garantiront à la RTBF d'atteindre ses objectifs dans ce sens, à long terme, et donc de survivre.

**Mme la Présidente.** — La parole est à Mme Derbaki Sbaï.

**Mme Amina Derbaki Sbaï (MR).** — Madame la Présidente, monsieur le ministre, chers collègues, il y a quelques mois, le gouvernement de la Communauté française a nommé un nouvel administrateur général de la RTBF. Celui-ci a réalisé aujourd'hui un plan d'envergure qui remet sérieusement en cause le fonctionnement de la RTBF, basé précédemment sur le consensus. Nous ne pouvons que nous réjouir de l'ampleur des aménagements fondamentaux que propose M. Philippot, même si d'aucuns peuvent se demander si le plan est allé assez loin, pensant à une recentralisation plus aboutie.

Outre toutes les questions de restructuration inhérentes à celle-ci, il s'agit bien d'un véritable plan de relance.

La partie théorique du plan, alliant valeurs de service public et principes de management privé, com-

porte de nombreux aspects positifs : choix stratégiques, principes de rationalisation des sites et choix de modèles de références pour les chaînes en radio et télévision.

Sur de nombreux points, elle intègre les prescrits du contrat de gestion et la conception d'un service public de l'audiovisuel performant, « service public au service des publics ».

En ce qui concerne la radio et la télévision, le plan rationalise positivement l'offre des programmes, tend à réaliser dès lors une meilleure identification ou spécialisation des chaînes — un peu moins pour la Deux — ou des sites de production et devrait permettre de réaliser ainsi certaines économies.

De manière générale, la stratégie globale de la RTBF apparaît de façon bien plus claire.

En matière sociale et financière, les dispositions du plan rompent enfin avec les traditions consensuelles qui ont prévalu jusqu'à présent.

Dans sa partie opérationnelle cependant, diverses options paraissent difficiles à appréhender, entre autres l'opportunité de la vente du site de Reyers. En ce qui concerne l'avenir du bâtiment dont la vente est prévue pour 2007, je me demande si tout a été mis en œuvre pour le maintien de la RTBF dans les bâtiments actuellement occupés.

Outre le fait qu'il n'est pas économiquement démontré que l'acquisition d'un nouveau bâtiment serait moins coûteuse que l'investissement dans un nouveau bâtiment, il serait préjudiciable, me semble-t-il, d'abandonner un site à forte identification audiovisuelle, site que ne manqueraient pas de convoiter la Communauté flamande et la VRT.

Nous ne voudrions pas qu'un bâtiment de cette envergure, symbole de la RTBF, devienne une vitrine flamande. Ne serait-il pas plus sage d'investir dans ce bâtiment plutôt que d'acheter ailleurs et, par là même, faire figure de lilliputien à côté de nos homologues flamands ?

Une autre option est celle du réaménagement de différentes infrastructures, en fonction de déménagements dont les raisons de ne pas toujours claires. Je pense au déménagement de l'unité de production Divertissements, Jeux et Variétés de Charleroi, où ces émissions sont produites actuellement, vers Liège, où d'importants investissements seront nécessaires. Il ne faudrait pas que l'on retrouve, par exemple, les journalistes de l'émission *Faits divers* sur les genoux des journalistes de l'émission *Au nom de la loi*.

Je citerai aussi le déménagement de Musique 3 vers Mons, qui ne permettra plus à la chaîne de traiter de la même manière la diversité de l'actualité musicale, avec des interviews de personnalités de passage à Bruxelles, principalement. Je citerai, enfin, le déménagement de Bruxelles-Capitale fusionné avec Fréquence Wallonie, à Mons également, qui ne permettra sans doute plus de traiter l'information bruxelloise de proximité.

Je veux rester convaincue, vu la qualité de la réflexion déjà menée, que cette restructuration prendra en compte les ressources humaines, ce qui implique que les déplacements soient gérés avec souplesse.

Je suis cependant consciente que les décrochages seront fréquents. Bien que cela s'inscrive dans la logique d'une plus grande unité francophone que la RTBF, institution de la Communauté française, se doit d'illustrer, cette plus grande unité n'interdit pas le maintien et même, le nécessaire renforcement en radio de l'information propre à chaque région. En télévision, la RTBF est tenue de développer une image cohérente,

unitaire de la CFWB, et donc de traiter sur le même pied l'information bruxelloise et l'information wallonne à destination de l'ensemble de ses publics.

Je souligne que le développement de l'information purement locale est toujours du ressort des télévisions locales et communautaires. En subsidiant des télévisions dont les programmes peuvent paraître concurrents la Communauté française disperse, me semble-t-il, les moyens dont elle dispose et les antagonismes sous-régionaux jusqu'à aujourd'hui étaient très présents, il nous faut l'avouer. Sur la scène, il nous faut tout mettre en œuvre afin d'avoir un esprit communautaire cohérent.

J'ai également lu dans la presse qu'un certain financement régional wallon en faveur de l'immobilier de la RTBF en Wallonie serait chose plus ou moins acquise. Je n'ai pas encore entendu de responsables bruxellois parler en ce sens. Je crains donc des difficultés quant à la réalisation du financement bruxellois. Les institutions étant bilingues, le risque est d'encourir un blocage au niveau flamand. Je m'en inquiète. Par conséquent, il ne faudrait pas que les investisseurs revêtent la même couleur.

La RTBF doit rester une télévision de la Communauté française et non une télévision régionale et s'adresser ainsi aux 4,2 millions de téléspectateurs potentiels francophones de notre pays.

Enfin, à très court terme, je pense que 19 grands dirigeants de la RTBF seront nommés. Je terminerai en disant que j'espère que dans cette recherche, l'on puisse mettre les bonnes personnes au bon endroit au bon moment, la compétence devant, selon moi, être le seul critère de sélection.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Bayenet.

**M. Maurice Bayenet (PS).** — Madame la Présidente, monsieur le ministre, je serai bref.

Globalement, on peut se réjouir de l'élaboration de la réforme Magellan qui trace des perspectives constructives et cohérentes pour l'avenir de la RTBF. De plus, la mission de service public se trouve confortée.

Il faut également se réjouir du renforcement de l'importance donnée à l'information wallonne, sur les plans politique, économique, et social.

Cette information wallonne sera centralisée par le centre de Namur, au cœur de la capitale de la Région wallonne.

Par contre, la suppression des décrochages régionaux et de chaîne de radio propre à la Lotharingie ne paraît pas opportune tant elle pourrait être lourde de conséquences pour la région et les sous-régions.

On voit mal en effet comment, demain, des événements culturels organisés par exemple dans le sud de la province de Liège ou de Namur pourront être couverts de manière optimale.

C'est en fait toute la qualité de l'information sous-régionale ou locale qui pourrait être mise en péril. Cette information ne sera plus, en effet, diffusée qu'au travers de décrochages par nature forcément limités.

A ce problème de type politique viennent se greffer des questions sociales. « Fréquence Wallonie » et « Bruxelles-Capitale » sont fusionnées pour constituer une nouvelle entité, ce qui entraînera sans doute des rationalisations et de nombreuses mutations. Il n'y aura donc plus comme par le passé de « chaîne radio » spécifique à Namur ou à Liège.

La revendication principale porte donc sur le maintien d'une chaîne de radio à Namur qui aurait

pour mission de couvrir l'actualité régionale et locale pour le Brabant wallon, Namur et le Luxembourg.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Elsen.

**M. Marc Elsen (CDH).** — Madame la Présidente, monsieur le ministre, chers collègues, mon intervention sera brève. J'embrayerai sur les propos tenus par M. Istasse pour dire que nous sommes effectivement favorables, en particulier pour ce qui concerne la région verviétoise, au maintien d'un décrochage radio régional. Ce n'est d'ailleurs pas en contradiction avec le plan Magellan et sa philosophie.

Il ne s'agit pas simplement de plaider en faveur d'une grande boîte à lettres d'informations. Il va sans dire qu'un décrochage régional, tel que Radiolène comme dans d'autres régions d'ailleurs, constitue également un outil de promotion important, et qui a parfaitement sa place dans la vie régionale, aussi bien aux niveaux social, culturel, sportif et économique et qu'il ne s'agit donc pas, à notre estime, de réduire à sa plus simple expression une équipe même si, effectivement, des modifications peuvent être imaginées. Tout ceci ne semble certainement pas être en contradiction avec la philosophie générale du plan Magellan.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Miller, ministre.

**M. Richard Miller, ministre des Arts et des Lettres et de l'Audiovisuel.** — Madame la Présidente, chers collègues, je vous remercie d'avoir multiplié les questions à propos de ce plan Magellan. Certes, il revêt une extrême importance pour l'avenir de la RTBF, donc pour celui de notre service public de radiotélévision, mais aussi pour l'ensemble de la Communauté française, l'ensemble de ses opérateurs et des habitants de cette Communauté Wallonie-Bruxelles, tant les missions qui sont celles de la RTBF dans l'esprit du service public sont importantes : une mission d'information, une mission d'éducation, une mission d'intégration. Je pense que nous sommes confrontés, au sein de notre assemblée, à un débat de toute première importance.

Je pense devoir préciser que le plan Magellan est bel et bien le résultat d'un travail interne à la RTBF, travail qu'elle a réalisé non pas au « vogelpik » mais de façon intensive dans le cadre de son autonomie de gestion.

J'ignore la raison de la dénomination plan Magellan. Ce choix émane de l'intérieur de services de la RTBF. Pourquoi M. Philippot n'a-t-il pas baptisé ce plan, plan Philippot, plan Miller ou plan Colomb ? Je l'ignore. Je poserai la question et je m'engage, madame la Présidente, à venir apporter la réponse.

Une autre question m'a été posée tout à l'heure dans le cadre de l'interpellation. Je promets à M. Cheron d'essayer d'organiser le rendez-vous avec Mme Binoche.

J'insiste également sur le fait que seuls les grands principes du plan ont été approuvés par le conseil d'administration les 8 et 9 octobre derniers et que dès lors, pour l'instant, tout élément qui sortirait de ces principes fondateurs est à prendre au conditionnel. Je rappelle à ce sujet que rien n'est encore figé, dans la mesure où le conseil d'administration a souhaité qu'une délibération ait lieu à chaque étape de l'exécution du plan, lequel devra encore être phasé dans son application.

A cet égard, vous m'interrogez sur les conséquences que le plan pourrait avoir sur le contrat de gestion et sur la dotation. En l'état, sur la base des éléments sur lesquels le conseil d'administration s'est prononcé, il n'y a rien qui permette de penser que les missions de service public définies dans le contrat de

gestion seraient remises en cause. Je note par ailleurs que si des demandes de financement complémentaire, sous des formes diverses sont évoquées, aucune ne vise à solliciter une augmentation de la dotation ou une modification de son système d'indexation.

Cela étant, il est exact que le conseil d'administration subordonne la réussite du plan à une série de mesures qui devraient nécessiter, pour partie en tout cas, une intervention de la Communauté française.

A ce sujet, vous savez — je l'ai confirmé il y a quelques jours encore en commission — qu'un avant-projet de décret modifiant le décret portant le statut de la RTBF, tenant notamment compte de certains éléments organisationnels du plan Magellan, a été adopté par le Gouvernement le 16 octobre dernier.

Ce texte permettra à la RTBF de désigner ses responsables selon une procédure transparente et objective, avec appel interne et externe, sur la base de projets qui seront évalués à mi-parcours. Il permettra également à la RTBF d'établir avec davantage de souplesse un nouvel organigramme mieux adapté à ses réalités opérationnelles.

Les dispositions relatives à la structure hiérarchique de la RTBF ont donc été introduites dans le texte de cet avant-projet de décret, la volonté étant de réorganiser la structure en intégrant la notion de responsabilisation finale des directeurs de chaîne et en créant des unités de production spécialisées par genre. Dans ce contexte, la fonction de responsable de centre régional de production a été supprimée. En effet, le fonctionnement des centres régionaux reposera désormais sur une spécialisation de la production.

Dans cette logique, le caractère autonome des centres régionaux de production n'avait plus de raison d'être et a en conséquence été supprimé.

Je ne partage pas l'avis de Mme de Groote qui évoque la « transformation de baronnies en forteresses ». La philosophie d'ensemble du plan repose clairement sur une identification des centres régionaux comme outils de fabrication mis à disposition des grilles de programmes des chaînes qui disposeront chacune d'un directeur. Il est toutefois exact que cette nouvelle stratégie ne pourra trouver à s'appliquer concrètement que si les fonctions et les responsabilités sont clairement définies au niveau de cette nouvelle organisation hiérarchique. Ceci dépendra de la capacité du conseil d'administration et de l'administrateur général à déterminer, avec la fermeté requise, les relations qui devront exister entre les diverses directions de l'entreprise.

Je tiens à souligner que, comme plusieurs parlementaires l'ont rappelé, cette logique est en adéquation avec les recommandations de la commission de notre Parlement, formulées dans le cadre de la négociation du nouveau contrat de gestion de la RTBF. Ces recommandations préconisaient que « la structure hiérarchique de la RTBF soit repensée dans le sens tant d'une simplification que d'un renforcement du pouvoir de la programmation des chaînes radio et télé ».

Cette logique me semble respecter également cette autre recommandation de notre Parlement, confirmant l'attachement à la décentralisation des services et de la production, mais en précisant que cette décentralisation devait être vécue dans un souci constant de cohésion de l'entreprise et de ses productions.

Dès lors, il ne faut pas s'étonner que le plan de redéploiement de la RTBF intègre le principe de décentralisation et ce, de façon différente de ce qui existe actuellement.

Au vu de certaines réactions internes, peut-être faut-il constater que les problèmes de cloisonnement, le

manque de processus transversaux ou encore les luttes importantes de pouvoir et d'influence qui ont été stigmatisés par l'étude Andersen, étaient bel et bien la réalité au sein de la RTBF.

Par ailleurs, je ne cesse de me faire interpellé, de même que mon excellent collègue et ami montois, sur la déperdition que connaîtrait tel ou tel centre de production régional. Les questions d'actualité qui m'ont été posées la semaine dernière l'ont clairement démontré : on se demande si tel centre est favorisé ou si tel autre est sacrifié. Je comprends parfaitement les différentes inquiétudes qui ont été émises par les parlementaires qui se sont succédé à cette tribune.

Mais — et c'est une question de décision politique —, je crois qu'il faut à tout prix sortir de ce type de réaction et appréhender le problème de la RTBF de façon globale si l'on veut retrouver une RTBF efficace et performante. Car tel est bien le but : assurer le plein redéploiement de l'outil culturel et d'information le plus coûteux de notre Communauté Wallonie-Bruxelles, et ce au bénéfice de la communauté tout entière, de ses opérateurs et de ses habitants.

Cela étant, il est possible que la réflexion sur la localisation des chaînes et la spécialisation des centres régionaux soit encore affinée, mais — je le répète — il faudra tenir compte du rapport coût/efficacité des mesures qui seront proposées.

A cet égard, les responsables de la RTBF m'ont indiqué que les choix qui avaient été posés se sont faits en tenant compte d'une combinaison de critères opérationnels, financiers et humains. Selon eux, le scénario qui permettait le meilleur équilibre entre les objectifs économiques et humains était le scénario de la concentration des radios sur deux sites. Dans le cadre de l'approche d'optimisation globale, la RTBF a estimé que le développement d'une activité TV à Mons ne constituait pas une option réaliste et que, dès lors, Mons s'imposait comme un des deux centres radios, qui est sa vocation première.

Cela signifie en clair qu'il n'y aura pas d'investissements TV à Mons, alors que si le plan Magellan est adopté dans toutes ses composantes, des investissements importants seront réalisés à Bruxelles et à Liège.

Les contraintes opérationnelles liées à la rénovation des bâtiments et à leur capacité d'accueil ont imposé de répartir les activités de la radio entre les deux sites sur la base d'une règle de type 3 chaînes à Bruxelles et 2 chaînes à Mons.

En ce sens, la RTBF indique que, compte tenu du fait que la totalité des animateurs et assistants des futures chaînes *Energie* et *Classic Rock* proviendront des équipes de *Radio 21* et de *Bruxelles Capitale*, qui sont toutes basées à Bruxelles, il semblait évident d'installer ces deux radios à Bruxelles.

En outre, pour des raisons de proximité avec les rédactions d'information qui seront pour grande partie installées à Reyers, il s'imposait que la chaîne *TalkInfo* soit basée sur le site de Bruxelles.

Sur la base de ce raisonnement, les deux autres chaînes ont été déplacées à Mons. Je rappelle qu'à travers nos travaux parlementaires et les décisions qui ont été prises, nous avons maintenu le principe de l'existence des centres régionaux. Le centre régional de Mons est un centre radio; il ne verra aucune activité s'y déployer. On maintient cinq chaînes radio à la RTBF. Etant donné que les équipes sont globalement présentes sur Bruxelles, ces chaînes-là resteront à Bruxelles, mais il faut bien utiliser le centre régional et ne pas le laisser à l'abandon. Dès lors, deux chaînes radio s'y trouveront : *Musique 3*, dont une partie du personnel est déjà

à Mons et la fameuse chaîne d'affiliation, regroupant Fréquence Wallonie et Bruxelles Capitale.

Dans l'examen qui a été mené par la hiérarchie de la RTBF, ces deux chaînes devront être fusionnées. Je ne crois pas que la délocalisation vers Mons aura de grandes influences sur le contenu du programme de cette chaîne, chaque direction de chaîne déterminant logiquement son produit en dehors de toute notion liée à la localisation.

Par rapport aux inquiétudes qui ont été formulées, je tiens à apporter les quelques précisions dont j'ai connaissance. Tout d'abord, l'élément fort important est cette chaîne d'affiliation. Son nom n'a pas encore été définitivement choisi, mais le concept d'affiliation est bien défini. Nous maintenons la chaîne « La Une », qui doit couvrir l'ensemble de la Communauté française et diffuser l'information générale, à côté de laquelle existe une chaîne dont l'ambition est d'affilier les auditeurs à la RTBF et d'aller vers eux avec des programmes qui les concernent plus directement. C'est la raison pour laquelle seront maintenues dans les différentes localités qui ont été mentionnées, des antennes locales, où des personnes travailleront sur l'information locale. Mais l'élément important, c'est que le journal parlé de cette chaîne sera différent de celui de La Une. Cela signifie que, d'une façon générale, en faisant la somme des informations plus proches des gens, nous constaterons, sur l'ensemble de la journée, des informations régionales ou locales plus nombreuses que ce que proposait La Une avec les décrochages locaux du matin. Des décrochages locaux seront maintenus; ils viendront alors vraiment chercher l'information de façon ponctuelle, information qui sera renvoyée vers Liège, Bruxelles et ailleurs. En outre, il est prévu d'avoir, à partir de la fin de l'après-midi, un ensemble d'émissions, de quelques minutes chacune, consacrées à des informations réellement régionales, tant sur le plan culturel que sportif.

Le projet étant de créer une chaîne d'affiliation, d'organiser un autre journal parlé avec des décrochages et des émissions plus spécifiques, je pense que, dans l'ensemble — et c'est la conclusion à laquelle sont parvenus les auteurs du projet —, l'information régionale n'y perdra pas.

En tout état de cause, il revient au seul conseil d'administration d'apprécier la pertinence des choix. Alors, que ce soit clair : j'approuve le Plan Magellan dans ses grands principes, mais ce n'est évidemment pas pour cette raison que mes collègues du Gouvernement et moi-même donnerons un blanc-seing à la RTBF. Il convient de dissocier les principes de base du Plan de la projection financière qui y est associée. Aussi, les demandes financières — tant en ce qui concerne la garantie d'emprunt que l'investissement exceptionnel pour le parc immobilier et l'infrastructure, ou encore la garantie qui a été évoquée sur l'évolution de la cotisation au fonds de pension — feront l'objet d'une discussion approfondie au niveau du gouvernement. J'ai déposé une note en ce sens il y a deux semaines et nous attendons d'être saisis des demandes officielles venant du conseil d'administration de la RTBF. En effet, je rappelle que le conseil d'administration n'a, jusqu'à présent, qu'adopté les grands principes du Plan.

Il faut rester raisonnable. Vous connaissez tous le contexte budgétaire difficile de la Communauté française. Par conséquent, il ne sera pas possible d'apporter un soutien financier massif à la RTBF. Dès lors, il faut envisager et examiner d'autres pistes.

Il est difficile d'indiquer dans quel délai une réponse pourra être apportée, mais il est important de souligner que, pour l'instant — je le répète —, le Gouvernement n'a encore été saisi d'aucune demande officielle. En l'état, le Gouvernement a seulement pris acte

des nécessités financières inscrites dans la délibération du conseil d'administration, sans toutefois se prononcer sur celles-ci dans l'attente d'éléments plus précis. L'objectif n'est pas de signifier un « oui » ou un « non » à la RTBF, mais d'identifier ce qu'il est possible de faire en partenariat avec la RTBF et en envisageant les différentes pistes de financement.

Pour reprendre votre formule et celle de M. Van Cauwenberghe, il faudra trouver une réponse originale. Nous la chercherons et j'espère pouvoir un jour vous annoncer que nous l'avons trouvée. Mais cela ne pourra se faire en écartant la dimension communautaire de la RTBF. En conséquence, nous maintenons l'inscription de la RTBF dans l'Espace de la Communauté Wallonie-Bruxelles.

Concernant la convention-cadre à conclure avec les télévisions locales, il m'a été indiqué par la RTBF qu'aucun contact officiel relatif à cette question particulière n'avait encore été établi. Mais, comme Mme Derbaki l'a fort judicieusement souligné, il y a là un potentiel à exploiter, puisque, jusqu'à présent, la RTBF s'est montrée très réticente à toute synergie avec les télévisions communautaires.

Donc, le Gouvernement sera attentif, dans le sens que vous souhaitez, à développer cette synergie avec les télévisions locales; elle est déjà prévue, notamment dans le décret portant statut de la RTBF, mais également dans le contrat de gestion. Cela doit se faire par le biais d'une convention-cadre.

Par ailleurs, concernant l'objectivation de l'information et les craintes que nous pourrions avoir par rapport à tel ou tel pouvoir régional, il serait difficile de prendre davantage de dispositions que celles qui existent déjà, au risque de toucher aux grands principes de liberté de presse et d'indépendance rédactionnelle. J'ose toutefois espérer que l'administrateur général et le conseil d'administration, composé dans le respect des diverses tendances idéologiques et philosophiques, feront preuve de fermeté pour éviter tout dérapage, et qu'ils seront attentifs aux qualités déontologiques des personnes qui seront désignées pour exercer les mandats.

Quant à l'information, elle doit correspondre au contrat de gestion que nous avons voulu et qui est une sorte de garde-fou. Je répète que, par exemple, la chaîne nouvelle en radio aura un journal parlé particulier, de façon à diffuser l'information régionale, de la maintenir et de la développer. L'information politique wallonne — vous l'avez dit, monsieur Bayenet — sera centrée à Namur. Des antennes locales continueront à assurer l'information.

J'insiste sur le fait que l'objectif est d'aboutir à une adoption rapide du projet de décret modifiant le statut de la RTBF, de façon à appliquer les nouvelles procédures de désignation dans les meilleurs délais. L'avant-projet de décret a été adopté par le Gouvernement le 16 octobre dernier. Il est actuellement soumis à la Commission paritaire de la RTBF. Le Gouvernement l'enverra ensuite au Conseil d'Etat; nous verrons si nous demanderons une procédure d'urgence ou un examen d'un mois.

En tout cas, l'objectif est que ce décret soit voté avant la fin de l'année, puisque des dispositions importantes doivent entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2003.

Mme de Groote a évoqué le projet « Télé-Bruxelles ». J'ai expliqué en commission dans quel contexte j'avais été amené à envisager, dans ce cadre, une expérience, une collaboration relative au cinéma européen. Est-ce contradictoire par rapport au plan de redéploiement ? La RTBF a des missions précises, qui concernent l'ensemble de la Communauté Wallonie-Bruxelles. Que je sache, jusqu'à présent, elle n'a pas développé une information européenne qui utilise

d'avantage la dimension de capitale européenne. Parallèlement, vous savez à quel point il est difficile de faire diffuser un film européen sur les antennes de la RTBF. Je ne me suis jamais caché que je trouvais cela inacceptable. Le projet de chaîne européenne de cinéma existe toujours. Je pourrais en débattre plus longuement dans un autre contexte. Quoi qu'il en soit, à mes yeux, initier une expérience à partir de Télé-Bruxelles ne me semble pas contradictoire avec le plan Magellan, ni avec le redéploiement de la RTBF.

Je compte soumettre le projet de décret au Parlement à la fin du mois de novembre, dans l'espoir d'une adoption avant les vacances de Noël. J'en profite d'ailleurs pour solliciter auprès de vous, dans le respect des impératifs qui sont les vôtres, un maximum de disponibilité durant le mois de décembre, car nous aurons également à traiter l'avant-projet de décret relatif à la radiodiffusion.

Le texte vise à mettre fin, au 1<sup>er</sup> janvier 2003, à l'ensemble des mandats actuellement en cours, afin de rendre cohérente l'équipe de direction et de procéder aux nominations selon les nouvelles procédures. Ce texte précise également que les postes qui n'étaient pas soumis à mandat le seront au terme de la procédure de désignation. Les personnes disposant déjà d'un mandat et celles exerçant des fonctions de direction sans mandat resteront en place jusqu'au moment où les procédures de recrutement prévues dans le présent décret seront arrivées à leur terme.

Personne ne peut nier que, depuis le premier jour de mon entrée en fonction, je me sois préoccupé avec force du service public de radiotélévision. J'ai été confronté à la négociation de son nouveau contrat de gestion. J'ai abordé celle-ci en sollicitant préalablement un débat parlementaire, dont j'ai respecté — c'est normal — les conclusions. Le contrat de gestion a été négocié et a vu les missions de service public renforcées.

La mise en œuvre de mandats pour les postes de direction a été transcrite dans un avant-projet, dont je viens de parler. Ce décret venait d'être adopté en deuxième lecture par le Gouvernement quand j'ai été confronté à la démission de l'administrateur général et à la désignation de son successeur. Cette désignation s'est faite en maintenant dans ses principes généraux la procédure définie dans l'avant-projet de décret. Elle a abouti à la désignation de M. Philippot. Je répète que ce dernier a la confiance du Gouvernement, et en particulier la mienne, pour l'important travail qu'il a entrepris. J'ai, par ailleurs, été confronté à un risque d'implosion de la RTBF, provoqué par un héritage désastreux de la RMBI. Le dossier s'est finalement soldé de façon positive. Il m'est arrivé de critiquer certaines dérives de la RTBF, vis-à-vis de certaines missions de service public. J'ai souhaité corriger le tir. Nous nous sommes donc attelés à un plan de redéploiement de la RTBF qui me paraît être absolument nécessaire pour la RTBF et pour la Communauté française.

Par rapport à vos inquiétudes, je n'ai été saisi, à ce jour, d'aucune demande de modification du contrat de gestion de la RTBF, ni de ses missions ni de son mode de financement, que ce soit au niveau de la dotation ou des recettes publicitaires. C'est donc bien dans le cadre de ce contrat de gestion que s'inscrit le plan Magellan. Je ne vous critique pas à cet égard, mais je ne partage pas votre raisonnement selon lequel le plan lui-même appellerait *ipso facto*, par son existence même, une modification du contrat de gestion.

Pour être certain que les missions de service public seront bien remplies par la nouvelle RTBF, j'ai veillé, dans le projet de décret Radiodiffusion qui est actuellement au Conseil d'Etat, à ce que, désormais, le Conseil supérieur de l'audiovisuel puisse sanctionner la RTBF si ce n'était pas le cas.

Enfin, j'ai inscrit dans le décret l'obligation d'avoir un débat parlementaire avant chaque négociation du contrat de gestion de la RTBF. Si on ajoute à cela l'obligation d'organiser les élections syndicales, je suis convaincu qu'avec l'ensemble de ces dispositions, de ces avancées et de ces décisions, nous aurons atteint un des objectifs les plus essentiels à mes yeux : assurer, comme l'ont souligné plusieurs parlementaires, les missions de service public dans le paysage audiovisuel de la Communauté Wallonie-Bruxelles.

Enfin, je terminerai en répondant à Mme Defraigne par la négative la plus formelle : M. Philippot n'a en rien travaillé à l'aveuglette. Par ailleurs, ma position intellectuelle n'est pas confortable, tout simplement parce que j'en fais un dossier clé de mon mandat.

Vous avez dit que, si le plan réussissait, je me targuerais d'avoir réussi et ce, sans courir de risques. Ce n'est pas ma conception de la responsabilité politique. Vous avez dit que si le plan échouait, je pourrais remettre la faute sur d'autres. Rien que pour ces propos, madame Defraigne, chers collègues parlementaires et madame la Présidente, je ferai tout ce qu'il est possible de faire pour que le plan Magellan réussisse. (*Applaudissements.*)

**Mme la Présidente.** — La parole est à Mme de Groote.

**Mme Julie de Groote (CDH).** — Madame la Présidente, il y a quelque chose de démoralisant à parler de ce plan Magellan, de l'avenir de la RTBF, des gens qui y travaillent et d'une dotation de sept milliards qui passe à une petite dizaine, alors que l'on sait la mascarade que nous venons de vivre.

Cela dit, je vous ai entendu, monsieur le ministre, et je suis sûre que le personnel de la RTBF aimerait savoir que l'on nous reproche de parler dix minutes de plus à la tribune sur son avenir alors que l'on suspend la séance pendant une demi-heure pour trouver trois votes supplémentaires ! Je pense que c'est relativement choquant.

Monsieur le ministre, par rapport à ce que vous m'avez répondu, je ne souhaitais pas que vous lisiez une réponse qui était préparée. Je crois avoir dit des choses qui ont soutenu le plan Magellan — vous n'avez peut-être pas bien entendu — ainsi que la philosophie présentée par M. Philippot, qui est précisément celle que nous avons défendue en commission, nous, groupe CDH et les parlementaires dans l'ensemble. Cette philosophie consiste à avoir une ligne de conception plus cohérente et exécutée par des centres régionaux de production. C'est bien cela que l'on arrive à obtenir maintenant.

Il faudrait que la ligne de conception générale — je ne dis pas centrale — et cohérente se retrouve mieux dans l'organigramme proposé. Sinon, on aura des forteresses au lieu de baronnies.

Il n'est pas question de dire que tel centre est plus grand qu'un autre, mais il faut que les créatifs de la maison puissent s'y retrouver dans ces projets par rapport à des centres régionaux d'exécution qui seront très forts. Cet équilibre sur lequel repose toute la conception du plan Philippot doit apparaître plus clairement dans l'organigramme.

Deuxièmement, nous serions ravis de disposer de votre note financière. Il serait certainement très intéressant que les membres de la commission de l'audiovisuel puissent l'examiner. Je parle de la note que vous avez transmise au Gouvernement. Pourquoi pas, puisque vous aimez les débats à l'impromptu ? On aurait certainement de bonnes idées en réaction à cette note afin de ne pas donner de blanc-seing à la RTBF.

Troisièmement, même si vous refusez, je pense que nous aurons de toutes façons un débat sur l'avant-projet de décret sur la RTBF et sur l'audiovisuel, de même que sur le contrat de gestion. En effet, aujourd'hui, on devrait négocier le contrat de gestion. Et jamais on ne le reproduirait tel qu'on l'a fait à l'époque, c'est-à-dire sans certaines ouvertures. Si le plan Magellan n'a aucune incidence sur le contrat de gestion, c'est peut-être parce que ce dernier ne prévoit que les points et virgules, les minutes et les secondes, sans prendre en compte cette philosophie fondamentale. Quel dommage !

Jc résume ainsi un vrai débat de société avec, à l'arrière-plan, des gens qui croient au métier qu'ils font. C'est cela qui a frappé tous les parlementaires de la commission.

**Mme la Présidente.** — La discussion est close.

Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

La séance est levée.

— *La séance est levée à 19 h 50.*

Prochaine réunion sur convocation ultérieure.



## ANNEXE

Le Greffier de la Cour d'arbitrage a notifié au Parlement :

— l'arrêt du 9 octobre 2002 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 58, § 2 du décret de la Région wallonne du 5 juillet 1985 relatif aux déchets et l'article 58, § 3 du décret de la Région wallonne du 27 juin 1996 relatif aux déchets ne violent pas les règles qui déterminent les compétences respectives de l'État, des Communautés et des Régions;

— l'arrêt du 15 octobre 2002 par lequel la Cour dit pour droit que les articles 149 et 150 du décret de la Région flamande du 18 mai 1999 portant organisation de l'aménagement du territoire ne violent pas les articles 10 et 11 de la Constitution ni les règles déterminant les compétences respectives de l'État, des Communautés et des Régions;

— l'arrêt du 15 octobre 2002 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 22, § 3 de la loi du 21 novembre 1989 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité en matière de véhicules automoteurs viole les articles 10 et 11 de la Constitution;

— l'arrêt du 15 octobre 2002 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 275 du Code des impôts sur les revenus 1992 ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution;

— l'arrêt du 15 octobre 2002 par lequel la Cour rejette le recours en annulation du décret de la Région wallonne du 14 décembre 2000 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2001;

— l'arrêt du 15 octobre 2002 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 617, alinéa 1<sup>er</sup> du Code judiciaire ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution;

— l'arrêt du 15 octobre 2002 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 80 de la Nouvelle loi communale ne viole pas l'article 10 de la Constitution;

— l'arrêt du 15 octobre 2002 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 409 du Code des impôts sur les revenus 1992 viole les articles 10 et 11 de la Constitution;

— l'arrêt du 15 octobre 2002 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 265, § 1<sup>er</sup> et 2 de la loi générale sur les douanes et accises viole les articles 10 et 11 de la Constitution;

— le recours en annulation des articles 62 à 65 de la loi du 14 janvier 2002 portant des mesures en matière de soins de santé introduit notamment par l'asbl « Association belge des syndicats médicaux », moyen pris de la violation des articles 10 et 11 de la Constitution;

— le recours en annulation de l'article 28 de la loi du 14 janvier 2002 portant des mesures en matière de soins de santé introduit notamment par l'asbl « Association belge des syndicats médicaux », moyen pris de la violation des articles 10 et 11 de la Constitution;

— le recours en annulation de l'article 112 de la loi du 14 janvier 2002 portant des mesures en matière de soins de santé introduit notamment par l'asbl « Association belge des syndicats médicaux », moyen pris de la violation des articles 10 et 11 de la Constitution;

— le recours en annulation de l'article 3, 1<sup>o</sup> de la loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale introduit par M. D. Docquier, moyen pris de la violation des articles 10 et 11 de la Constitution.